

RAPPORT DU

**GROUPE EXTERNE DE SUIVI DE LA
CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE
(ECMG)**

**QUATRIEME VISITE
JANVIER 2002**

Projet de Développement Pétrolier Tchad Cameroun

*Projet de renforcement des capacités de gestion
environnementale dans le secteur pétrolier, Cameroun*

*Projet de renforcement des capacités du secteur pétrolier,
Tchad*

Rapport préparé par:

D'Appolonia S.p.A.. Membres de l'équipe «ECMG»:

Roberto Carpaneto – Directeur de Projet, spécialiste de l'ingénierie des oléoducs et en Hygiène/Sécurité/Environnement

Paolo Lombardo – Coordinateur de Projet, ingénieur environnementaliste

Frédéric Giovannetti - Socio économiste

Jean Le Bloas – Ingénieur environnementaliste

William J. Johnson – Spécialiste en Sciences de la Terre

Jorge Ossanai – Spécialiste en Santé Publique.

OBJET: QUATRIEME VISITE DE L'EQUIPE « ECMG » DE D'APPOLONIA AU TCHAD ET AU CAMEROUN, DU 14 AU 27 JANVIER 2001

DOMAINES COUVERTS PAR LE RAPPORT

1. Dans le cadre d'un contrat avec la Société Financière Internationale (SFI), D'Appolonia S.p.A. (D'Appolonia) basée à Gênes (Italie), agit en tant que Consultant chargé du suivi externe de la conformité du Plan de Gestion Environnementale du Projet de Développement Pétrolier Tchad Cameroun. Désigné comme « Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale » ou par son acronyme anglais « ECMG », ce Groupe est chargé de produire une évaluation indépendante de la conformité des activités du Consortium Pétrolier [Esso Exploration and Production Chad Inc. (EEPCI), Petronas Carigali (Chad EP) Inc., et Chevron Petroleum Chad Company Ltd.], de « Tchad Oil Transportation Company S.A. » (TOTCO) et de « Cameroon Oil Transportation Company S.A. » (COTCO) avec leurs obligations contractuelles au titre du Plan de Gestion de l'Environnement – PGE ⁽¹⁾ et des engagements en matière environnementale inclus dans les Documents Financiers du Projet et les documents de la Banque Mondiale qui s'y réfèrent.
2. D'Appolonia est également chargée de suivre la bonne exécution des deux Projets Banque Mondiale d'Assistance Technique et de renforcement des capacités institutionnelles au Tchad et au Cameroun (WBTA en anglais). Ce suivi fait l'objet d'un contrat parallèle entre la Banque Mondiale et D'Appolonia. Dans le cadre de ce contrat, D'Appolonia doit assurer le suivi des composantes suivantes:
 - au Tchad: le projet de renforcement des capacités du secteur pétrolier, dans le cadre du CTNSC;
 - au Cameroun: le Projet de renforcement des capacités de gestion environnementale dans le secteur pétrolier (Projet CAPECE).
3. Le présent rapport comprend les observations relatives aux deux contrats précédemment cités.

⁽¹⁾ En anglais : Environmental Management Plan, sigle anglais : EMP.

4. Le Groupe des Financiers et la Banque Mondiale utiliseront l'information communiquée par D'Appolonia, ainsi que d'autres sources, pour déterminer - en fonction des dispositions des Documents Financiers et des Documents des Projets Banque Mondiale - si le Consortium pétrolier, TOTCO et COTCO sont en conformité avec le Plan de Gestion Environnementale et les Engagements Environnementaux contractuels. La Banque Mondiale, en fonction des dispositions des Documents de Projet de la Banque Mondiale, détermineront également si les projets de renforcement des capacités des deux Etats sont mis en oeuvre dans les délais et si plus particulièrement, les engagements des deux gouvernements au titre du PGE sont satisfaits. Le fait que D'Appolonia ait été engagée ne change pas les pratiques habituelles de la Banque Mondiale et du Groupe des Financiers en matière de consultation avec les ONGs au niveau local et international, avec les universités, les services gouvernementaux et d'autres sources.

5. Le Projet de Développement Pétrolier et de Transport Tchad-Cameroun, désigné par « Projet d'Exportation Tchadien » a entamé la pose de l'oléoduc et les travaux de construction commencent pour certaines infrastructures essentielles comme les Stations de Pompage 2 (PS-2) et 3 (PS-3) au Cameroun. Les forages de production sont sur le point de démarrer dans la Zone de Développement du Champ Pétrolier au Tchad, et il a été possible d'examiner les opérations de forage qui sont en cours de démarrage sur un puits d'exploration voisin. Les deux projets de renforcement des capacités en sont aux stades initiaux de leur mise en oeuvre. C'est pourquoi la présente quatrième visite s'est concentrée sur la pose de l'oléoduc, les procédures de forage de production et celles liées aux aspects des travaux nouveaux ou en cours qui sont les plus susceptibles d'entraîner des impacts environnementaux ou sociaux ; ainsi que sur la situation des projets de renforcement des capacités et les deux projets d'amélioration environnementale dans les deux parcs nationaux au Cameroun. Les activités menées durant cette mission ont notamment été les suivantes:
 - Visiter les opérations de pose de l'oléoduc sur les Tranches 1 et 2 au Cameroun ;
 - Examiner les procédures envisagées pour les forages de production, y compris une visite sur un forage d'exploration en cours ;
 - Visiter les chantiers du Projet et du champ pétrolier, et les réhabilitations d'infrastructures qui lui sont associées au Tchad et au Cameroun ;
 - Rencontrer des ONGs représentatives au Tchad et au Cameroun ;
 - Rencontrer des représentants des gouvernements tchadiens et camerounais responsables des projets de renforcement des capacités ;
 - Rencontrer des membres du Bureau de la Fondation pour l'Environnement et le Développement (FEDEC) au Cameroun ;
 - Rencontrer les différentes parties responsables du suivi de la conformité des travaux du Projet avec le PGE et examiner les rapports de suivi ;
 - Mener une réunion de conclusions avec les représentants du Consortium Pétrolier, TOTCO, COTCO, le Groupe des Financiers, la Banque Mondiale et les représentants des gouvernements tchadien et camerounais, centrée sur les principales conclusions, la rectification d'inexactitudes éventuelles et une première discussion sur les mesures correctives envisageables. Le Gouvernement camerounais et la représentation au Cameroun de la Banque Mondiale n'ont pas participé à cette réunion.

6. Cette réunion de conclusions s'est tenue à N'Djaména, Tchad, le 26 janvier 2002, et c'est l'information présentée durant cette réunion qui constitue la base du présent rapport. Les informations et les opinions exprimées dans ce rapport sont propres à D'Appolonia. Elles

sont rédigées indépendamment du Consortium Pétrolier, de TOTCO, de COTCO, du Groupe des Financiers, des partenaires institutionnels tchadiens et camerounais et du Groupe de la Banque Mondiale.

DEROULEMENT DE LA MISSION

7. C'est entre le 14 et le 27 janvier 2002 que l'équipe ECMG de D'Appolonia a réalisé la quatrième mission de visite et d'audit du Projet d'Exportation Tchadien au Tchad et au Cameroun, ainsi que l'évaluation des projets de renforcement des capacités institutionnelles au Tchad et au Cameroun. Les activités ont été les suivantes:

- *14 janvier* — Arrivée du groupe ECMG à Douala, Cameroun.
- *15 janvier* — Instructions de sécurité et de santé, examen de la logistique de la mission, et revue générale du Projet avec COTCO à Douala; puis le groupe entier s'est rendu à Kribi.
- *16 janvier* — le groupe, à l'exception du socio économiste, a passé la matinée sur les opérations de pose de l'oléoduc sur la Tranche 2 (la moitié sud de l'oléoduc, se terminant à Kribi) et a visité le camp du groupement Willbros - Spie Capag (WSJV) à Ndtoua près de Bipindi; l'après midi, une partie de l'équipe est partie pour Yaoundé en voiture, avec des arrêts sur la route pour examiner l'avancement des infrastructures, notamment l'aire de stockage de Doba Logistics à Lolodorf ; l'autre partie de l'équipe s'est rendue à Yaoundé en hélicoptère, cependant que le socio économiste travaillait dans des villages entre Kribi et le camp de Bipindi/Ndtoua.
- *17 janvier* — le matin, le groupe sans le socio économiste a participé à une réunion à la mission de la Banque Mondiale à Yaoundé avec le représentant résident par intérim ; le socio économiste s'est rendu de Bipindi à Yaoundé et a rencontré sur le chemin des représentants de l'administration territoriale, et s'est arrêté au site du pont du village de Bikoué (pont sur la Lokoundjé près de Lolodorf) ; l'équipe au complet s'est réunie dans l'après-midi pour une rencontre avec des ONG aux bureaux de la Banque Mondiale à Yaoundé.
- *18 janvier* — le groupe au complet s'est rendu de Yaoundé à Bélabo en avion ; le socio économiste a visité la zone de Bélabo et a travaillé avec l'équipe COTCO chargée de l'acquisition des terrains ; le spécialiste de santé publique a visité les camps des Entrepreneurs dans la zone de Bélabo pour examiner les services médicaux et les conditions sanitaires ; le reste de l'équipe a visité les travaux de pose de l'oléoduc le long de la Tranche 1 (la partie Nord du trajet de l'oléoduc commençant à Komé); l'équipe s'est réunie à la maison de passage de Tchad Cameroun Constructors (TCC) à Bélabo.
- *19 janvier* — le matin, le groupe (sauf le socio économiste) a visité les sites de construction de PS-3 et de la décharge à Bélabo ; le socio économiste a travaillé dans la ville de Bélabo ; l'équipe s'est ensuite rendue en avion à Dompla avec une escale à Bélel où le socio économiste a laissé le reste du groupe ; cette dernière a visité le camp de TCC et le chantier de PS-2 à Dompla ; le socio économiste s'est rendu à Dompla par la route depuis Bélel avec un crochet jusqu'au village de Mbayo Badji et d'autres visites de villages sur la route, puis s'est joint au reste du groupe pour une réunion au camp Sogéa-Satom ;
- *20 janvier* — l'équipe au complet s'est rendu en voiture à Mbéré en deux groupes : le socio économiste a visité Bemboyo puis a effectué des arrêts dans d'autres villages ;

le reste de l'équipe a visité les équipements des camps puis est parti en direction du camp de Mbéré de David Terrassement (DT) au Tchad où ils ont également visité les équipements des camps ; le groupe s'est réuni à Mbéré puis s'est rendu à M'Baïbokoum avec des arrêts pour examiner la situation du site où a eu lieu le déversement accidentel de gazole et de la déviation en construction à M'Baïbokoum ; le groupe au complet s'est ensuite rendu en avion à Komé.

- *21 janvier* — le groupe a assisté à une présentation par Pride-Schlumberger ; après cette réunion, le groupe s'est séparé en trois : le socio économiste a participé à des réunions avec les représentants des Entrepreneurs en charge des questions socio-économiques ; le médecin a visité les équipements médicaux de TCC et a participé à une réunion de coordination sécurité organisée par TCC ; le reste de l'équipe a visité un atelier de forage (atelier 340) au puits d'exploration de Kayra, ainsi qu'un atelier de finition et d'essai (atelier 291) en place au site de Miandoum 3 (M3) et un atelier en cours de montage à Miandoum 55 (M55) ; l'après-midi, le socio économiste a rejoint le reste de l'équipe pour visiter le parc à camions de Komé, puis s'est séparé à nouveau du reste de l'équipe pour visiter le village de Komé Atan ; le médecin a visité les cuisines de TCC, puis les installations de Pride Schlumberger ; le reste de l'équipe a assisté à une présentation par Schlumberger sur la gestion des fluides de forage durant le développement et les essais des puits, en particulier la réinjection des fluides et le brûlage ; l'équipe a ensuite visité les zones de parc à camions et l'aire de stockage de TCC ;
- *22 janvier* — le spécialiste institutionnel et le socio économiste se sont rendus à Moundou où ils ont participé à des réunions avec des ONG et des représentants du Gouvernement ; le reste de l'équipe a visité le camp de Pride-Schlumberger, a participé à une présentation par TCC puis a visité le camp de TCC ; l'après-midi, ce groupe a visité la zone de construction de Komé 5, avec des arrêts aux zones d'emprunt E2 et KBP9, à la plate-forme de forage K319H, et des zones en travaux au Centre Opérationnel de Doba (Doba Operation Center - DOC), la zone de stockage sous douane de Komé 5 et le Camp de Construction Principal (Main Construction Camp - MCC).
- *23 janvier* — le spécialiste institutionnel et le socio économiste ont continué leurs entretiens à Moundou avec des officiels du Gouvernement, visité des groupements maraîchers à une dizaine de kilomètres de Moundou, puis sont repartis en avion à Komé ; le médecin a assisté à une réunion à Bébédja relative au programme CHOP (Community Health Outreach Program – Programme Communautaire de Santé) ; pendant que les géologues de l'équipe visitaient une sablière le long de la Rivière Pendé près de Doba, les autres membres de l'équipe visitaient une carrière de graviers près de Bébédja ; le groupe s'est rassemblé dans l'après-midi et est parti à N'djaména.
- *24 janvier* — des présentations ont été faites au groupe au complet, par l'équipe EMP du Projet, sur l'avancement de différentes questions aux bureaux de TOTCO à N'Djaména.
- *25 janvier* – préparation de la réunion de conclusions et consultations pour compléments d'information avec le personnel EMP du Projet.
- *26 janvier* — réunion de conclusions à N'Djaména avec les représentants du Gouvernement tchadien, les représentants de la Banque Mondiale au Tchad, et les représentants de la direction et de l'équipe EMP de TOTCO et de COTCO.
- *27 janvier* — le groupe au complet quitte N'Djaména.

ACTIVITES DU PROJET DEPUIS LA DERNIERE MISSION

8. Les principales activités de terrain présentant des impacts potentiels directs lors de la présente visite étaient le démarrage de la construction de l'oléoduc et certaines nouvelles infrastructures comme les stations de pompage (PS-2 et PS-3) et la décharge de PS-3 au Cameroun, et tout particulièrement les activités de construction et le démarrage des forages dans la zone des champs pétroliers au Tchad. A part les travaux d'amélioration des routes au Tchad, la plupart des travaux d'infrastructures identifiés durant les dernières visites du groupe ECMG sont maintenant achevés. Les activités de construction spécifiques correspondant aux travaux actuels sont les suivantes :

Cameroun

- Les travaux de pose de l'oléoduc ont été entamés par le groupement Willbros-Spie Capag (WSJV) sur les Tranches 1 et 2, avec l'avancement suivant : environ 370 km étudiés ; 213 km défrichés ; 123 km terrassés ; 57 km de tranchées ouvertes; 30 km de tuyaux posés ; 27 km remblayés ; 17 km achevés avec la couverture finale.
- La construction des aires de stockage est pratiquement terminée (il reste quelques travaux de finition en cours à Nanga Eboko) et 60% des tuyaux ont été transportés jusqu'aux aires de stockage.
- L'embranchement ferroviaire de N'Gaoundéré est terminé.
- TCC a achevé les travaux de construction pour les camps permanents et a entamé la construction sur les sites de PS-2 (Dompla) et PS-3 (Bélabo). La construction de la décharge au site de PS-3 a été entamée.
- La construction des bâtiments gouvernementaux au poste frontière de Mbéré est achevée et livrée au Gouvernement du Cameroun.
- La construction du pont temporaire de Bikoye II est achevée.
- L'avancement des travaux de construction et réhabilitation de routes est le suivant :
 - Segment 1 –Mbéré à Dompla (74.5 km) – route achevée sauf la mise en place de la seconde couche de latérite sur une distance de 10 km environ ; seul un pont reste à achever ; 19 zones d'emprunt de latérite et une de remblai attendent la fermeture finale ;
 - Segment 2 – Dompla au Pont de Kayta (67.3 km) – route achevée sauf la mise en place de la seconde couche de latérite sur une distance de 30 km environ ; tous les dalots sont terminés ; 9 zones d'emprunt de latérite et 5 de remblai attendent la fermeture finale ;
 - Segment 3 – Pont de Kayta à Bélel (49.6 km) - route achevée sauf la mise en place de la seconde couche de latérite ; il ne reste de travaux significatifs que sur le pont de Touldoro ; 9 zones d'emprunt de latérite et 25 de remblai attendent la fermeture finale ;
 - Segment 4 – Bélel à Babongo (58.9 km) - route achevée sauf la mise en place de la seconde couche de latérite sur une distance de 13 km environ ; il ne reste de travaux significatifs que sur le pont de Mambaka ; 11 zones d'emprunt de latérite et 33 de remblai attendent la fermeture finale.
- Travaux de réparation de N'Gaoundal à Meidougou (135 km) achevés et livrés au Gouvernement du Cameroun le 14 Décembre 2001 – la signalisation permanente reste à mettre en place.
- Les culées du pont de Mbéré du côté camerounais sont en construction.

Tchad

- Le camp permanent de DT à Kagopal est achevé.
- L'aire de stockage de Gadjibian est quasiment achevée et le site est prêt à accueillir des tuyaux.
- Les activités de construction sur le Centre Opérationnel de Doba comprennent l'achèvement du hangar de construction et de la clôture de la zone de hangars ; la centrale à béton est construite ; les activités de préparation de site sont en cours ; les premières fondations béton de la Centrale de Traitement ont été mises en place ; le hangar principal de la logistique forage Phase 1 est en place et d'autres hangars supplémentaires sont en construction ; l'entrepôt sous douane de Doba Logistics est achevé ; les bâtiments du Camp de Construction Principal sont achevés et d'autres bâtiments sont en construction.
- Le camp de la base de Komé est toujours en cours d'amélioration et d'extension. L'ancienne zone Parker Brothers a été nettoyée et la construction du camp Pride-Schlumberger est terminée. Le Camp Pionnier de TCC est en cours d'extension (phase 4).
- La construction des 29 premières plates-formes de forage est achevée, et 9 autres sont en cours.
- Les activités préparatoires sur le site Miandoum 1 (M1) sont en cours.
- Du gravier est extrait d'une carrière sur la rive droite du Logone près de Bébédja et une sablière est en fonctionnement le long de la Rivière Pendé près de Doba.
- Les améliorations sur les routes sont en retard, et la construction n'est achevée qu'à moins de 20% sur les trois segments au Tchad ; cette situation a conduit le Projet à définir comme « passable » des sections non terminées mais utilisables pour le trafic de convois sous réserve de mesures de sécurité supplémentaires dans les traversées de villages ;
- La carrière de blocs de pierres près de M'Baïbokoum n'a finalement pas été exploitée car des quantités suffisantes pour les enrochements prévus ont été fournies par les villageois.
- Le tablier du pont de Mbéré est construit et le pont provisoire a été installé.
- Les équipements (police et douane) à la frontière du côté tchadien sont construits et opérationnels.

OBSERVATIONS LIEES AU PGE

Le groupe ECMG n'a pas identifié de situation critique de non-conformité, dont la nature aurait affecté une ressource sensible ou constitué une menace future. Cependant, des situations préoccupantes ont été identifiées et sont soulignées dans les chapitres ci-dessous. Au cours de sa prochaine mission, le groupe ECMG effectuera un suivi des cas sensibles ou ayant été identifiés comme pouvant devenir critiques.

Le groupe ECMG a observé un fort engagement des équipes PGE du Projet, au niveau de la direction et du personnel, à identifier les problèmes nouveaux et à résoudre ceux qui sont déjà identifiés. L'organisation PGE est dotée de personnel motivé, cependant certains problèmes peuvent nécessiter des ressources supplémentaires et/ou une implication plus forte de l'équipe PGE dans les prises de décision. Les réactions des équipes de construction (CPMT et Entrepreneurs) est plus variable, et dépendent souvent de l'attitude des cadres concernés et de leur expérience. Le groupe ECMG pense qu'à ce stade du Projet, l'influence de l'équipe PGE dans les prises de décision devrait être renforcée pour mieux prévoir les impacts possibles du Projet au fur et à mesure qu'il se développe, et identifier à temps les meilleures solutions et les mesures compensatoires.

Du fait des ressources limitées et du contexte réglementaire (en particulier au Tchad), le Projet doit être rigoureux dans la mise en œuvre de ses propres politiques, et se concentrer sur les effets à long terme.

Questions socio-économiques

9. *Inflation (Tchad et Cameroun) et situation alimentaire dans la région pétrolière (Tchad)*

Stratégie du Projet : En ce qui concerne le suivi de l'inflation et les mesures à prendre pour la contenir ou la compenser, les responsabilités du Consortium et du Gouvernement sont les suivantes, conformément au PGE (2) :

- Le suivi des pressions inflationnistes locales dans les villages voisins des camps de construction est de la responsabilité du Consortium,
- L'élaboration de "politiques appropriées" pour atténuer l'inflation est de la responsabilité du Gouvernement.

Observations :

Dans les deux pays, le Projet a mis en place un dispositif complet de suivi des prix. Quoiqu'ils ne soient pas encore disponibles pour une année entière, les résultats notés au Cameroun ne montrent pas de tendance lourde d'augmentation des prix.

L'avancement du suivi des prix par le Projet est identique au Tchad: on ne dispose pas encore d'une année complète de données. Cependant, nous avons pu obtenir de l'agence de Moundou de l'ONDR (3) des informations sur les prix pour les années 2000 et 2001. L'ONDR ne cible pas spécialement la zone pétrolière mais acquiert des informations sur

² PGE, Tchad et Cameroun, Volume 1, Aspect du domaine socio-économique n° 1

³ ONDR: Office National du Développement Rural, organisme public en charge du développement rural.

les prix dans les deux départements du Logone Occidental (préfecture : Moundou) et du Logone Oriental (préfecture : Doba).

En janvier 2002, les prix des céréales sont au moins deux fois plus élevés qu'en janvier 2000. Entre temps, des prix particulièrement élevés ont été atteints : 21 330 F CFA pour un sac de 100 kg de mil dans le Logone Oriental en août 2001. L'amplitude des fluctuations saisonnières est beaucoup plus grande que d'habitude.

Les mécanismes économiques qui contribuent à engendrer cette inflation sont certainement très complexes. Les principaux facteurs d'explication suivants nous ont été mentionnés par les spécialistes tchadiens basés dans les organismes gouvernementaux à Moundou (Préfecture, Direction de la Statistique et ONDR) :

- a) Offre faible : les récoltes de céréales ont été très mauvaises en 2001 dans la région de Doba (Logone Oriental) du fait de précipitations extrêmement abondantes en juillet et août qui ont entraîné des inondations ; même au Logone Occidental, on indique que les inondations ont détruit quelque 6 000 hectares; le déficit en céréales est estimé à 23 000 tonnes pour le Logone Occidental; les chiffres de déficit ne sont pas disponibles pour le Logone Oriental mais ils sont sans doute encore plus mauvais ; cependant, il n'y a pas eu de diminution des surfaces cultivées (4);
- b) Pénurie organisée : après les récoltes, les marchands de grains ont fait de la spéculation et ont acheté une large partie des céréales disponibles en prévision des prix élevés de la période de soudure ; cette spéculation est un phénomène habituel mais elle a eu apparemment plus d'ampleur cette année ;
- c) Demande accrue : la demande accrue est alimentée en partie par la présence dans la zone des travailleurs du Projet, qui disposent de revenus plus élevés que la moyenne, et par l'afflux de demandeurs d'emploi.

Les représentants du Gouvernement à Moundou expriment des inquiétudes sérieuses sur la pénurie de céréales et les prix élevés qui pourraient se traduire par une famine dans le Sud-ouest du Tchad si des actions vigoureuses ne sont pas entreprises rapidement.

La faiblesse de l'offre et la spéculation ne peuvent être maîtrisées par le Projet et nécessitent des actions de la part du Gouvernement et des agences d'aide, dont certaines sont proposées plus loin dans le paragraphe « Recommandations ». En ce qui concerne les actions que le Projet peut prendre pour gérer la demande et son accroissement, les économats développés par David Terrassement sur trois sites dans leur zone d'intervention constituent un exemple. Cependant, aucun des entrepreneurs travaillant dans la région de Komé (TCC, Pride, Schlumberger, Sogéa-Satom), où se trouve la majorité des travailleurs concernés, n'a pris d'initiative dans ce sens.

Les documents initiaux du Programme de Développement Régional (PDR), devant être financé par la Banque Mondiale, reconnaissent les conséquences possibles du Projet sur la situation alimentaire dans la région. Malheureusement, le PDR est toujours en

4 La réduction des surfaces cultivées est parfois mentionnée en tant qu'impact du Projet, car les jeunes hommes de la zone quitteraient l'agriculture pour aller chercher du travail sur le Projet. Cependant, cette diminution ne s'est pas produite pour l'instant, au moins pour le Logone Occidental où nous avons obtenu les données de surfaces cultivées de la Direction de la Statistique. Les surfaces cultivées totales ont régulièrement augmenté au Logone Occidental durant les 5 dernières années, et les surfaces de céréales ont augmenté de 18% sur les deux dernières années.

préparation, et il ne sera pas suffisamment vite en place pour contribuer à régler les problèmes actuels. Cependant, le processus de préparation du PDR qui est en cours doit prendre en compte la situation alimentaire présente et des mesures doivent être proposées, et faire l'objet d'une consultation, pour augmenter la productivité de la petite agriculture vivrière dans la zone.

Recommandations :

- 9.1 Les entrepreneurs du Projet basés à Komé doivent d'urgence mettre en place des économats pour contribuer à réduire la demande sur le marché local ;
- 9.2 Afin que cette mesure relâche effectivement les tensions sur le marché des céréales, les économats doivent s'approvisionner en céréales nettement à l'extérieur de la zone du Projet (une concertation avec l'ONC et le PAM ⁽⁵⁾ est recommandée pour choisir des zones d'achat convenables – éventuellement dans les pays voisins) ;
- 9.3 Le Programme de Développement Régional, actuellement en phase finale de préparation, devra comprendre une composante de sécurité alimentaire, basée sur le soutien à la petite agriculture vivrière dans la zone du Projet (CTNSC – Banque Mondiale) ;
- 9.4 Le soutien aux secteurs de l'élevage, au maraîchage (comme ce qui est développé par CIS ⁽⁶⁾, à Moundou, Doba, et Bébédja), et aux entreprises agricoles est également nécessaire, à travers les Mesures d'Urgence et le FACIL – Fonds d'Action Concertée d'Initiative Locale, tous deux financés par la Banque Mondiale (CTNSC – Banque Mondiale).

10. *Immigration*

Stratégie du Projet : Le PGE comprend des dispositions au Volume 1 (pour les deux pays) sous la rubrique socio-économique n°1. Pour le Tchad, des détails supplémentaires sont fournis à l'Annexe H du Volume 4 (Plan de Développement Régional), qui évalue l'impact possible de l'immigration vers la zone du Projet et propose des mesures d'atténuation.

Le partage des responsabilités entre les Gouvernements et le Consortium est le suivant:

- a) Les mesures d'atténuation associées à l'emploi direct par le Projet sont de la responsabilité du Consortium; sa stratégie pour minimiser l'immigration des chercheurs d'emploi est basée sur des pratiques d'embauche adaptées, et comprend les mesures suivantes :
 - Embauche locale des travailleurs non qualifiés, dans les villages mêmes où les travaux ont lieu ;
 - Interdiction des embauches à la porte des chantiers ; les travailleurs semi-qualifiés ou qualifiés doivent faire acte de candidature à travers l'agence de l'emploi (Tchad) ou dans les bureaux d'embauche ouverts par les entrepreneurs ; les locaux ont la préférence ;
 - Campagne d'information ⁽⁷⁾ pour diffuser les types d'emplois disponibles et expliquer comment les embauches sont faites; ces campagnes doivent être organisées conjointement avec les Gouvernements ;

⁵ ONC: Office National des Céréales – PAM: Programme Alimentaire Mondial. Parmi les agences d'aide impliquées dans la sécurité alimentaire, on citera également l'aide française et l'US AID.

⁶ CIS est la société de "catering" qu'utilise TCC à Komé.

⁷ PGE, Tchad, Volume 4, Annexe H, § 4.2

- Suivi de l'immigration vers les sites du Projet (croissance démographique, inflation, changements dans les valeurs de la terre), pression sur les équipements.
- b) Il est de la responsabilité du Gouvernement d'atténuer l'impact du déplacement spontané des migrants qui cherchent du travail dans la zone du Projet :
 - Au Tchad, mise en oeuvre du Plan de Développement Régional, qui comprend entre autres des mesures ciblées sur Doba et Bébédja, dans les secteurs agricoles, commerciaux, du logement et des équipements et infrastructures publics ;
 - Dans les deux pays, assister les promoteurs du Projet et consulter les autorités locales en tant que de besoin.

Observations :

Au Tchad, comme cela est présenté dans le chapitre correspondant (voir § 38), le Plan de Développement Régional n'est pas encore opérationnel ; or, l'un de ses objectifs était de contribuer à alléger l'impact de l'immigration vers les sites du Projet. Ceci vaut en particulier pour les Mesures d'Urgence, qui étaient spécifiquement destinées à contrecarrer les effets de l'immigration⁽⁸⁾ dès que ceux-ci se produiraient, et donc à être mises en place en temps utile dans cette perspective. Maintenant, l'immigration a eu lieu et aucun plan de gestion n'est en place, du fait de retards divers aussi bien au niveau du Gouvernement que de la Banque Mondiale.

Dans les deux pays, les politiques d'embauche du Consortium sont en place, conformément au paragraphe a) ci-dessus. Mais ceci n'est pas suffisant pour empêcher toute immigration, comme le montrent les observations ci-dessous:

Komé Atan, Tchad

Il s'agit d'un village spontané situé en face de l'entrée principale de la base de Komé de l'autre côté de la route. Lors de la troisième mission ECMG (octobre 2001), il avait été observé qu'aucune augmentation de population n'avait eu lieu durant la saison des pluies, après une augmentation significative entre février et juin 2001. Depuis octobre dernier, un certain afflux a eu lieu. Quelques nouvelles maisons et activités, des bars et restaurants pour la plupart, peuvent être observés. Les déchets ne sont pas ramassés et la situation de l'assainissement se détériore. La structure, l'origine et les activités de la population actuellement présente à Komé Atan sont apparemment mal connues. On observe un mélange de chercheurs d'emploi, de commerçants, de vendeuses de nourriture, d'employés du Projet et leurs familles, ainsi que de petits sous-traitants du Projet comme des transporteurs. On ne note la présence ni d'une organisation communautaire, ni de l'Administration, ni d'ONGs. Nous avons été informés qu'un projet de «déguepiper» Komé Atan serait en discussions officieuses entre le nouveau Sous-préfet de Bébédja et des personnes de TCC (des compléments à ce sujet figurent au § 12 ci-dessous).

Bemboyo, Cameroun

Bemboyo est un village spontané qui s'est développé à environ 2 kilomètres de la base Sogéa-Satom. La population a apparemment augmenté depuis la troisième mission

ECMG. De nouvelles maisons sont visibles dans toutes les parties du village, y compris très près du camp. En l'absence de recensement récent, notre estimation de la population est d'environ 5 000 habitants. De nouvelles constructions sont prévisibles dans un proche avenir car des tas de briques peuvent être observés partout. La petite ville dispose d'un marché et les activités se développent dans les domaines de l'hébergement, de la construction, des bars et des restaurants et du transport.

Il n'y pas de présence du Gouvernement dans la ville à part les Gendarmes : pas d'école primaire, pas de centre de santé, pas de centre administratif. Il n'y pas non plus d'ONG présente.

ECMG a observé que des habitants de la partie sud-est du village utilisent une source d'eau probablement contaminée car elle est située en contrebas et très proche du village. Selon les villageois, l'alimentation en eau devient problématique car le système construit par le Projet fonctionne par intermittence et paraît insuffisant face à l'augmentation de la demande. Cependant, ECMG a été informé que depuis novembre 2001, COTCO a donné des instructions à Sogéa pour faire entretenir le système d'alimentation par un plombier compétent.

Un autre problème sérieux est lié aux tensions sociales qui apparaissent entre des habitants originaires de différentes régions : ceux qui se considèrent comme "du Nord" expriment leur mécontentement face aux procédures d'embauche qu'ils jugent discriminatoires (voir également § 11). Les gens semblent avoir peu d'informations précises sur les travaux et sur les embauches futures.

Bélabo, Cameroun

Pendant la troisième mission, il a été observé qu'un afflux significatif s'était produit à Bélabo alors que les entrepreneurs Willbros-Spie Capag et TCC étaient tous les deux en même temps en train de s'installer et de commencer les travaux dans la zone. La population de la ville avait doublé selon certaines sources. Depuis, il n'a pas été entrepris d'étude démographique pour mesurer les effets de cette immigration. Aucune mesure d'atténuation n'a non plus été prise.

Selon les entretiens que nous avons eus à Bélabo, la ville a connu des tensions sur le marché du logement, avec une sérieuse pénurie par moments, ainsi qu'une certaine inflation sur les produits de première nécessité. Nos informateurs pensent en général que les nouveaux arrivants sont maintenant nettement moins nombreux qu'il y a quelques mois. Sur place, la police indique que la criminalité a augmenté. TCC n'embauche pas actuellement et est en train de réduire son bureau de recrutement de Bélabo, jusqu'à l'arrivée sur site de leurs prochains sous-traitants. WSJV a cessé d'embaucher mais continue à accepter des candidatures.

Recommandations :

- 10.1 Une campagne d'information à la radio doit être lancée dans les deux pays (responsabilité : Gouvernements et assistance technique de la Banque Mondiale, avec l'aide du Consortium), avec les objectifs suivants:
 - Expliquer soigneusement les besoins en recrutement pour chaque site et pour chaque phase de travaux,

- Expliquer de nouveau les procédures d'embauche, y compris l'interdiction faite aux entrepreneurs d'embaucher aux portes des camps,
 - Expliquer en conséquence pourquoi il n'est pas utile de venir aux portes des camps ;
- 10.2 Lancer des enquêtes de suivi sur les zones concernées par l'immigration, comme prévu par les clauses du PGE (Consortium) ;
- 10.3 Préparer des mesures d'atténuation sur la base des enquêtes de suivi précédemment mentionnées (Gouvernements/Assistance Technique de la Banque Mondiale, avec l'aide du Consortium) ;
- 10.4 Mettre en oeuvre ces mesures d'atténuation (Gouvernements/Assistance Technique de la Banque Mondiale) ;
- 10.5 Au Tchad, rendre absolument prioritaire la mise en oeuvre des Mesures d'Urgence à Doba et Bébédja, et trouver des solutions immédiates aux problèmes de procédures qui retardent les fournitures et la mise en oeuvre (Gouvernements / Banque Mondiale aux niveaux les plus élevés requis).

11. *Emploi*

Stratégie du projet : Les objectifs de la politique d'emploi et les engagements des partenaires concernés, notamment ceux des deux Gouvernements, sont présentés dans le PGE ⁽⁹⁾. Les objectifs du recrutement comprennent notamment « assurer une répartition équitable des opportunités d'emploi, ..., donner la priorité aux communautés qui sont les plus affectées par les travaux au niveau du village et du canton » et « minimiser l'impact du logement de la main d'œuvre sur les communautés environnantes ».

Les entrepreneurs ne doivent pas embaucher à la porte de leurs chantiers. Ils doivent embaucher les travailleurs non qualifiés dans les villages où les travaux ont lieu et passer pour cela par les chefs de village, et donner priorité aux locaux pour les emplois qualifiés et semi-qualifiés. Tous les entrepreneurs ont préparé un Plan Socio-économique, et doivent se doter d'un département socio-économique pour traiter ces questions.

Observations :

Au Cameroun, TCC (Bélabo, Dompta) a amélioré ses pratiques d'embauche et effectue désormais un tirage au sort transparent des travailleurs non qualifiés dans les villages. Les procédures mises en place par TCC et par David Terrassement au Tchad pour les travailleurs non qualifiés donnent satisfaction, comme cela avait été observé dans le précédent rapport du groupe ECMG. Pride et Schlumberger à Komé ont également des procédures adéquates. Schlumberger réalise des efforts remarquables pour embaucher des ingénieurs et techniciens tchadiens et leur donner une formation de haut niveau à l'étranger.

Cependant, deux cas de pratiques de recrutement non conformes ont été observés par le groupe ECMG sur deux sites, à Bélabo et Ndtoua (Cameroun). En plus de ces observations directes, nous avons eu plusieurs indications non confirmées quant à des pratiques similaires ayant lieu de temps à autre à Bemboyo (Cameroun) et à Komé (Tchad). Ceci semble résulter d'initiatives personnelles de la part de chefs d'équipes ou de certains socio économistes plutôt que d'une politique systématique.

⁹

PGE, Tchad et Cameroun, Volume 1, Partie 2, Question socio-économique n°3

A Bemboyo (Cameroun) et à Komé (Tchad), entre 20 et 60 hommes peuvent être observés chaque matin en train d'attendre aux portes des camps. En interrogeant ces hommes, nous avons constaté qu'ils expriment un sentiment général de mécontentement et de méfiance vis-à-vis des procédures d'embauche, qu'ils considèrent injustes ou même discriminatoires. La grande majorité d'entre eux relèvent des catégories « semi-qualifiés » ou « qualifiés », et en général ils ont fait acte de candidature par les voies normales. Ils pensent cependant avoir plus de chances d'être embauchés s'ils sont immédiatement disponibles à la porte. La plupart d'entre eux apparaissent être mal informés sur la durée des travaux et sur la période où ils vont démarrer, ils font plutôt confiance à des rumeurs pour établir leurs projets ⁽¹⁰⁾. A Bemboyo, le village spontané proche de Dompta, un entretien avec des chercheurs d'emploi en présence du « Dogari » ⁽¹¹⁾ montre parmi des personnes se considérant comme « du Nord » qu'il y a de l'amertume et de la colère à l'égard de ceux « du Sud », dont ils pensent qu'ils sont favorisés par l'embauche. Le lundi 21 janvier 2002, il y a eu des manifestations et des bagarres dans le village, et les gendarmes ont dû arrêter plusieurs personnes.

Des sous-traitants utilisent des travailleurs villageois pour des tâches telles que le ramassage de blocs rocheux, de pierres et de gravier. Ces travailleurs ne sont pas des employés, mais pourraient plutôt être définis comme des fournisseurs du Projet. C'est le cas sur un site d'extraction de gravier proche de Bébédja (Tchad), au voisinage immédiat de la carrière de SDL, où le gravier est ramassé pour utilisation par TCC dans les activités de construction à Komé, et également, comme cela a été rapporté dans le précédent rapport du groupe ECMG, à Baïbokoum (Tchad) où des blocs rocheux sont collectés pour la réalisation de gabions par David Terrassement. Dans ces deux situations, des emplois créés par le Projet profitent à des personnes qui n'en sont pas des employés directs. Ces activités posent un problème particulier dans la mesure où elles sont exercées essentiellement pour le Projet mais pas dans le cadre des procédures d'emploi habituelles. Il doit être vérifié que ces travailleurs sont correctement traités en terme de paiement ⁽¹²⁾ et de sécurité. Le groupe ECMG n'a pas observé de travail des enfants sur ces sites, mais ceci doit également être suivi.

Recommandations :

- 11.1 Renforcer le suivi du recrutement dans les deux pays (des moniteurs spécialisés sont souhaitables) et conseiller les entrepreneurs (Consortium) ;
- 11.2 Continuer à expliquer les procédures d'embauche aux représentants locaux de l'Administration (Sous-préfets), qui peuvent avoir à s'impliquer en cas de difficultés, car nombreux sont ceux qui sont nouvellement nommés (Gouvernements avec l'aide technique du Consortium) ;
- 11.3 Les échelons centraux du Gouvernement (CTNSC au Tchad, CPSP au Cameroun) devraient demander aux représentants locaux de l'Administration de ne pas procéder à des recommandations individuelles et opérer un suivi de cette prescription (Gouvernements) ;
- 11.4 Là où des travailleurs villageois exécutent des tâches destinées essentiellement au Projet mais en dehors des procédures d'emploi habituelles, vérifier qu'ils sont

¹⁰ Par exemple à Bemboyo, ils pensent que c'est Willbros Spie qui sera la prochaine occasion d'embauche, alors qu'en réalité c'est TCC.

¹¹ Le Dogari est un représentant du Lamido (sultan) qui est le supérieur du chef de village local.

¹² Le paiement peut faire intervenir plusieurs intermédiaires entre l'Entrepreneur et le travailleur.

normalement payés, qu'ils disposent du minimum de sécurité nécessaire, et interdire tout travail d'enfants (Consortium).

12. *Logement des travailleurs*

Stratégie du projet :

La JSCP 20 « Interactions socio-économiques »⁽¹³⁾ indique au paragraphe 5.19 que « Dans les cas où les camps de l'Entrepreneur sont déplacés pendant une période de travail, l'Entrepreneur doit héberger la main d'œuvre non locale dans ses camps et il a l'option de loger aussi sa main d'œuvre locale. Dans le cas où le camp ne serait pas déplacé pendant la période de travail, l'Entrepreneur peut choisir, soit de loger ses travailleurs dans son camp, ou de s'arranger avec la communauté, les entrepreneurs locaux, et le Projet, pour s'assurer qu'un logement et des aménagements sont disponibles dans la communauté pour les travailleurs, sans déplacer ou affecter d'une manière adverse la population autochtone, l'environnement, ou surcharger l'infrastructure existante. »

Observations :

TCC, pour l'instant le principal employeur à Komé⁽¹⁴⁾, est apparemment en train de préparer une politique de logement de ses travailleurs conforme aux exigences rappelées ci-dessus, mais peu de réalisations concrètes sont enregistrées pour l'instant. Des maisons avaient été identifiées dans les villages voisins de la base de Komé, et les travailleurs non locaux auraient pu y être logés. Cependant, la plupart des travailleurs non locaux ont finalement préféré être logé à Bébédja et Doba. Peu a été fait dans ces villes pour s'assurer « qu'un logement et des aménagements sont disponibles ». Les entretiens que nous avons eus avec des travailleurs et les socio économistes à Komé indiquent que dans ces deux villes, il y a pénurie de maisons à louer. Ceci est particulièrement critique pour les écoliers et collégiens qui viennent en ville en provenance des villages voisins. Pour les travailleurs non locaux qui viennent travailler à Komé pour toute la durée de la construction, il avait précédemment été suggéré par le groupe ECMG qu'ils puissent bénéficier de prêts au logement, afin qu'ils puissent construire leur maison plutôt que de la louer. Ceci n'a pas encore été fait. Dans l'ensemble, la politique de TCC en matière de logement des travailleurs à Komé n'est pour l'instant pas conforme aux exigences du PGE. Des actions seraient cependant sur le point d'être menées sur la base de l'expérience acquise à Bam par David Terrassement (lotissement pour les travailleurs revenant à la fin des travaux à la communauté hôte).

Les chauffeurs de Doba Logistics ne disposent d'aucune facilité pendant qu'ils attendent au parc à camions de Komé le déchargement et la réception de leur marchandise, ce qui peut prendre plusieurs jours: ils dorment sous leur camion⁽¹⁵⁾. Certains d'entre eux préfèrent attendre à l'extérieur devant Komé Atan, une fois qu'ils sont déchargés et attendent encore les documents de réception.

13 JSCP: Procédure de Coordination concernant la Spécification des Travaux; PGE, Cameroun et Tchad, Volume 2.

14 A la pointe à mi 2002, le nombre total d'employés de TCC à Komé sera d'environ 5 000.

15 Ceci est courant au Tchad.

Le « déguerpissement » du village de Komé Atan nous a été mentionné plusieurs fois comme une possibilité par plusieurs interlocuteurs. Des raisons sanitaires et de criminalité sont évoquées. Des discussions auraient lieu entre des personnes de TCC et le Sous-préfet de Bébédja à ce sujet (voir également § 10 sur l'immigration pour des détails sur Komé Atan). L'équipe socio-économique PGE du Projet n'est pas impliquée. Cette éventualité doit absolument être écartée si elle n'est pas justifiée par des raisons urgentes et irrévocables, ce dont le groupe ECMG doute pour l'instant, et si la conformité complète avec la Directive Opérationnelle « Réinstallation Involontaire » OD 4.30 de la Banque Mondiale n'est pas garantie.

Recommandations:

- 12.1 Les équipes PGE du Projet doivent réexaminer les politiques de logement de tous les entrepreneurs et faire respecter avec vigueur les exigences du PGE telles qu'elles sont rappelées ci-dessus (Consortium) ;
 - 12.2 Un hébergement de base, l'eau et des toilettes doivent être fournis aux chauffeurs de Doba Logistics qui attendent à la base de Komé (Consortium);
 - 12.3 TCC, le principal employeur de Komé, doit d'urgence préparer et mettre en œuvre une politique de logement conforme aux exigences du PGE, pour atténuer et compenser les impacts négatifs relevés à Bébédja, Doba, et Komé Atan (Consortium);
 - 12.4 Instruire les personnes concernées de TCC que le Projet ne prévoit pas de participer à une quelconque action de déguerpissement de Komé Atan (Consortium).
13. ***Occupation de terrains supplémentaires et dommages aux cultures au Cameroun***

Stratégie du Projet : Des terrains supplémentaires sont nécessaires. Leur acquisition ou occupation n'avait pas pu être planifiée avant les travaux. Ceci est le cas en particulier pour les travaux de construction de l'oléoduc, pour lesquels des terrains supplémentaires sont nécessaires pour le stockage de bois, le stockage des matériaux déblayés durant les travaux (terre végétale et déblais), les routes d'accès à l'emprise, et quelques zones d'emprunt.

Le PGE ⁽¹⁶⁾ indique que les caractéristiques de conception suivantes sont applicables: « pendant la construction, restreindre la largeur de l'emprise foncière du Système de Transport Camerounais à :

- 60 m aux traversées de rivières ;
- 50 m aux croisements de routes et voies ferrées, dans les terrains en pente, et là où il existe des obstacles naturels ;
- 30 m dans les autres cas, sauf dans les zones difficiles. »

Le Plan de Compensation pour la République du Cameroun ¹⁷, comprend également des dispositions relatives à la proportion de terrains supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour « les stockages de broussailles et les accès », sur l'oléoduc. Le tableau 1.3 du Plan de Compensation indique que pour l'ensemble du Cameroun, 18,5 % de surface supplémentaire peut être nécessaire en plus des 2 700 hectares correspondant à

¹⁶ PGE, Cameroun, Volume 1, Section 2, Sujet socio-économique n° 6

¹⁷ PGE, Cameroun, Volume 3, Chapitre 1, Tableau 1.3.

l'emprise habituelle de 30 mètres de large. Selon le tableau mentionné ci-dessus, ce pourcentage est distribué également le long de l'itinéraire.

Le PGE ne contient pas de dispositions particulières relatives aux procédures s'appliquant aux besoins en terrains supplémentaires.

Observations :

Des terrains supplémentaires sont occupés pour satisfaire aux besoins des travaux. Sur la Tranche 1 (spread 1 en anglais), le long de la section au profil ondulé comprise entre les points kilométriques PK539 et PK647, où les travaux sont en cours (janvier 2002), la surface de terre supplémentaire est de 65 hectares au total, ce qui correspond à 20 % de la surface de l'emprise initiale de 30 mètres. La surface réelle pourrait être plus élevée dans la mesure où les dommages aux cultures ne sont pas décomptés dans ce nombre. Aux intersections de routes la largeur de l'emprise était prévue à 50 mètres, alors que dans le cas à l'intersection de la route goudronnée Bélabo – Bertoua avec l'emprise de l'oléoduc, c'est un supplément de 20 x 120 m qui a été requis.

Comparée à celle utilisée sur la Tranche 1, les techniques de construction utilisées par WSJV sur la Tranche 2 semblent requérir moins de terrain supplémentaire.

Le Gouvernement du Cameroun est peu impliqué dans les procédures utilisées pour ces terrains. Les demandes de terrain sont préparées par l'Entrepreneur pour COTCO, avec les évaluations environnementales (« environmental baseline assessment ») y afférentes. En application du Système de Gestion des Changements décrit par le PGE, les demandes doivent être approuvées par le Conseil d'Examen des Changements. Après approbation, la procédure d'occupation est traitée en terme d'identification des usagers, d'évaluation, d'accord et de paiement. Tous les principes de compensation sont les mêmes que ceux utilisés pour l'emprise principale. Les dommages aux cultures sont examinés sur la base d'une procédure plus rapide, qui ne met pas en jeu le Système de Gestion des Changements.

Recommandations :

- 13.1 Les équipes PGE du Projet, ainsi que les Entrepreneurs et les équipes CPMT doivent rester concentrées sur la minimisation des besoins de terrains supplémentaires (Consortium) ;
- 13.2 Préparer un indicateur mensuel de suivi des demandes de terrain en terme de pourcentage cumulé de surface supplémentaire, et y inclure les dommages aux cultures (Consortium).

14. ***Démontage des ponts temporaires***

Stratégie du Projet : En conformité avec le Plan de Gestion de l'Accès Induit ⁽¹⁸⁾, les ponts temporaires mis en place pour la construction de l'oléoduc doivent être enlevés une fois que les travaux sont terminés.

Observations:

Un pont temporaire a été érigé sur la Rivière Lokoundjé à Bikoué près de Lolodorf (Cameroun). Il est prévu de le démonter mais COTCO a reçu des demandes pour ne pas le démonter. Si ce pont était maintenu, la piste donnerait accès à Mvengué à partir de Lolodorf à travers une région associant forêt et zones cultivées.

Recommandations:

- 14.1 Des informations additionnelles doivent être réunies avant de prendre la décision d'enlever le pont ou de le laisser en place: comme le Projet prévoit d'enlever le pont, toute demande locale ou gouvernementale pour son maintien devrait être accompagnée par une évaluation gouvernementale :
- Sur les aspects techniques (vérification de la conception, est-il prévu pour le type d'usage à long terme demandé ?),
 - Sur les aspects environnementaux et sociaux : une étude d'impact devrait être préparée pour évaluer les impacts possibles, particulièrement en terme d'accès induit, et les mesures compensatoires correspondantes.

15. ***Mise hors service des installations temporaires***

Stratégie du Projet : Le PGE ⁽¹⁹⁾ prévoit que « lorsque les entrepreneurs chargés de la construction et de la logistique quittent un site où les travaux de construction sont terminés, les installations de chantiers seront mises hors service si leur utilisation n'est plus nécessaire ».

Observations :

Au Cameroun, certains équipements (sites de stockage) pourraient être mis hors service prochainement. En conséquence, le Consortium doit s'assurer que « leur utilisation n'est plus nécessaire », et consulter les parties qui pourraient être intéressées par une utilisation de ces sites, à savoir le Gouvernement du Cameroun aux niveaux central et local.

Recommandations :

- 15.1 Préparer une procédure et un calendrier de consultation avec les autorités locales en ce qui concerne l'utilisation future ou la mise hors service des équipements temporaires (Consortium, CPSP - Gouvernement).

16. ***Compensation régionale et communautaire***

Stratégie du Projet : Cet élément de la compensation est destiné à compenser les pertes communautaires telles que les ressources naturelles, ainsi que les dérangements divers.

*Observations :*Cameroun:

Le groupe ECMG a eu la possibilité d'assister à des réunions de consultation relatives à la compensation régionale dans le sud du Cameroun et de discuter le processus avec différents interlocuteurs, dont des chefs de village et des villageois. Les facilitateurs sont des ONGs. Le processus permet aux villageois de prendre des décisions en connaissance de cause. L'approche initiale du « catalogue » a été modifiée et élargie:

19

PGE, Documents annexes, Volume 1, Chapitre 8

- Les villages voisins peuvent s'associer ensemble autour d'un projet unique et plus important, il y a déjà des exemples de telles associations,
- Les villages peuvent solliciter COTCO sur un projet « hors catalogue » qui leur est propre, dès l'instant où ce projet obtient l'accord de tout le village, et où il rentre dans le budget alloué.

Tchad:

Le Projet prévoit de confier à GTZ ⁽²⁰⁾ la planification, la coordination et la mise en œuvre du processus de compensation communautaire. Le contrat n'est pas finalisé.

Recommandations :

16.1 Tchad: signer le contrat et démarrer (Consortium).

17. **Compensation individuelle**

Stratégie du Projet : Des procédures détaillées ont été préparées aussi bien au Tchad qu'au Cameroun pour identifier les usagers des terrains et leur donner une compensation correspondant aux pertes que le Projet leur a causées. Le Projet a également préparé un processus de gestion des plaintes en conformité avec les dispositions légales applicables. La compensation est payée en liquide, en nature, ou les deux à la fois.

Observations :

Cameroun :

Les cas restants sont réglés au cas par cas. Environ 30 cas individuels demeurent pendants. Des problèmes de qualité de bicyclettes livrées au titre de la compensation en nature sont enregistrés.

Tchad:

Au Tchad, la compensation individuelle est payée en liquide et/ou en nature, selon le choix de la personne concernée. Une part significative de la compensation en nature n'a pas encore été payée au Tchad. Ces retards peuvent atteindre 10 mois, et ils semblent avoir pour origine des retards au niveau des procédures d'achat et l'incapacité de certains fournisseurs à produire et livrer les équipements commandés. Parmi les personnes compensées récemment, on constate moins d'attirance pour la compensation en nature que quand le programme de compensations a commencé :

Ceci pourrait indiquer que les besoins en compensation en nature ont été partiellement satisfaits par les campagnes antérieures de compensation. Mais cela peut être également le résultat d'une désaffection croissante des personnes concernées envers la compensation liée aux retards enregistrés sur les livraisons. Ceci est regrettable dans la mesure où la compensation en nature constitue une bonne mitigation des effets potentiellement négatifs de la compensation en liquide comme la dilapidation de l'argent ou la mauvaise distribution à l'intérieur du ménage.

Recommandations:

17.1 Accélérer les procédures de fourniture pour la compensation en nature au Tchad, et livrer dès que possible les compensations en nature restantes (Consortium) ;

20

GTZ: Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (institution de coopération technique du Gouvernement allemand).

- 17.2 Relancer la compensation en nature en présentant des messages ciblés aux étapes de la consultation, de l'identification et de l'évaluation (Consortium) ;
- 17.3 Pour compenser les problèmes de qualité qui ont été observés sur certains articles, ils pourraient être délivrés avec une période de garantie de 6 mois. Pour déclencher la garantie, la personne concernée devrait visiter le LCC (« Local Community Contact » - Agent de liaison communautaire). Des mécaniciens locaux dans chaque centre où il existe un LCC pourraient effectuer les réparations et les facturer à COTCO/TOTCO (Consortium).

18. *Plan pour les Peuples Autochtones*

Stratégie du Projet : Un Plan pour les Peuples Autochtones (PPA) doit être mis en oeuvre à travers la FEDEC ⁽²¹⁾ pour fournir de l'assistance aux communautés Bagyeli/Bakola (Pygmées) dans la zone du Projet.

Observations :

Des consultations ont été menées par COTCO en juillet et août. Sur la base des résultats, une proposition de programme a été préparée par COTCO pour examen par la FEDEC. Ce programme comprend les projets suivants en direction des communautés Bagyeli/du de la zone du Projet :

- Inventaire des accords relatifs aux droits sur la terre des *Bagyeli/Bakola*, et amélioration de l'habitat
- Fourniture de cartes nationales d'identité,
- Organisation de l'accès gratuit aux soins de santé, et campagne d'information dans cette perspective,
- Diagnostics de la tuberculose,
- Assistance à l'éducation,
- Vulgarisation agricole et distribution de semences.

Ces actions sont cohérentes avec les objectifs du PPA en termes de droits humains, de production, de santé et d'éducation.

Recommandations :

- 18.1 Lancer la mise en oeuvre du PPA.

19. *Archéologie et patrimoine culturel*

Stratégie du Projet : Le Projet attire l'attention des travailleurs sur les questions de patrimoine culturel et les archéologues ont mené leurs investigations avant les travaux. Un livret intitulé « Manuel sur les sites archéologiques dans le Projet d'Exportation Tchadien » a été préparé pour être utilisé par le personnel PGE du Projet.

Le Plan de Compensation (Volume 3 du PGE – Section Cameroun) décrit les types de sites sacrés contemporains susceptibles d'être rencontrés par le Projet et les compensations. La Procédure de Coordination et de Spécification de Travaux (JSCP) n° 20 indique en Chapitre 29, sous-chapitre 5.11 que si des sites d'intérêt archéologique

sont découverts durant la construction, l'entrepreneur doit laisser les découvertes intactes et les déclarer immédiatement à COTCO qui donne les instructions nécessaires.

Observations:

Le Groupe ECMG n'a pas eu l'opportunité durant cette mission de s'entretenir avec les archéologues du Projet, et l'avancement des reconnaissances ne peut être décrit avec précision. Cependant, les procédures de terrain utilisées par les archéologues du Projet sont décrites dans un document intitulé « Projet d'oléoduc Tchad-Cameroun, techniques de reconnaissance archéologiques » qui a été remis au groupe ECMG. Selon ce document, les justifications données aux procédures de terrain sont cohérentes avec les probabilités de rencontrer des ressources culturelles significatives. En outre, le nombre d'archéologues travaillant sur le Projet a doublé depuis la troisième visite ECMG.

Recommandations:

- 19.1 Le Projet aurait avantage à fournir aux archéologues des ressources suffisantes pour fouiller complètement les sites classés en « haute priorité ».

Santé, hygiène et sécurité

20. Premiers secours et évacuations sanitaires

Stratégie du Projet : Le PGE requiert qu'un individu capable de fournir des soins de premiers secours de base, comme la réanimation cardio-pulmonaire et le contrôle des hémorragies externes, soit disponible sur chaque site isolé de travail. En outre, un nombre adéquat de personnels non professionnels mais formés en secourisme doivent être disponibles sous quatre minutes auprès de chaque travailleur, et un secouriste pleinement formé doit être opérationnel sous 20 minutes pour stabiliser et transporter le patient vers une formation sanitaire adéquate. Le PGE indique que 10% de la main d'œuvre devrait être formée en secourisme au premier niveau. Les solutions pour les évacuations sanitaires sont variables selon les sites et définies dans les Plans Sanitaires de chaque Entrepreneur.

Observations :

- Sur certains chantiers, il a été constaté que la présence de travailleurs formés en tant que secouristes était inférieure aux exigences du PGE, par exemple sur les sites suivants : aire de stockage de Kribi, Pont de Libi, aire de stockage Doba Logistics de Dompla.
- De bonnes pratiques de formation ont été notées au camp DT de Mbéré où les méthodes de formation comprennent des exercices pratiques exécutés devant l'équipe de travailleurs tout entière. De même au camp TCC, de Komé, les méthodes et matériels de formation sont également basés sur des exercices. Cependant, il a été noté que les secouristes formés dans certains camps ne sont pas capables de répondre à des questions de base sur l'application pratique de leur formation, et que des travailleurs n'étaient pas capables de décrire les procédures à suivre en cas d'accident. Des exemples de telles situations ont été rencontrés au camp Sogéa-Satom de Bélabo, aux camps TCC de Bélabo et de Komé, et au camp Pride-Schlumberger de Komé.
- Sur certains sites, il a été constaté que les travailleurs, les infirmiers ou les médecins n'avaient pas tout l'équipement nécessaire pour les premiers secours. Ainsi, des trousse de secours ont été trouvées incomplètes (aire de stockage de Kribi, pont de Libi, centrale à béton de Bélabo). L'infirmier rencontré au PK 1039 (entre Kribi et Bipindi) avait une bonne formation et un équipement complet de premiers secours, mais n'avait pas de bouteille d'oxygène, ce qui est nécessaire sur les sites isolés. Au camp de Bélabo, il y avait trois ambulances, mais un seul jeu d'équipements de premiers secours.
- Les communications cellulaires sont généralement difficiles. Les docteurs ou les infirmiers peuvent avoir besoin de communiquer par radio quand ils sont sur la route ou sur certains chantiers, mais nous avons noté un exemple où l'équipe médicale de Bipindi ne pouvait pas communiquer avec la clinique principale parce qu'ils n'avaient pas accès à une radio, et leurs téléphones cellulaires ne fonctionnaient pas.

Recommandations :

- 20.1 Mettre l'accent sur la formation au secourisme à travers des simulations des différents accidents, et impliquer toute la main d'œuvre, de sorte que tous, depuis la direction et les superviseurs sécurité jusqu'aux travailleurs, comprennent leurs

- rôles propres. Former chaque équipe de travail sur les sites isolés, et mettre en place des accords entre les Entrepreneurs et les sous-traitants pour mener des exercices conjoints réguliers de secourisme.
- 20.2 Fournir un mode d'identification visible tels que des badges ou des casques spécifiques aux personnes qualifiées en secourisme pour qu'ils puissent être aisément reconnus par tous les travailleurs.
 - 20.3 Examiner le contenu des trousse de premiers secours, et vérifier qu'elles sont adéquates pour les types de dangers et les distances par rapport aux cliniques disponibles. Renforcer les procédures pour le contrôle et le réapprovisionnement des trousse en médicaments et autres fournitures, et s'assurer qu'elles sont placées à des endroits visibles et accessibles, où elles pourront être surveillées, couvertes et protégées de la chaleur et du soleil.
 - 20.4 Etablir des priorités pour la répartition des secouristes dans les zones les plus éloignées et sur les sites les plus dangereux.
 - 20.5 Fournir aux médecins et infirmiers opérant dans des sites éloignés des moyens de communication radio appropriés.

21. Soins médicaux généraux

Stratégie du Projet : Le PGE requiert que les Entrepreneurs aient un Fournisseur de Services Sanitaires, compétent en médecine préventive, avec la capacité à traiter les traumatismes et les cas d'urgence, et de l'expérience dans le travail en zones éloignées. Les Entrepreneurs ont également dû préparer un Plan Sanitaire basé sur les lignes directrices présentées dans le PGE. Les cliniques sur les sites de travail et aux camps principaux doivent être en mesure de fournir de bons soins primaires, puis assurer le transfert vers des hôpitaux ou cliniques préalablement certifiés à l'extérieur des camps. Les Fournisseurs de Services Sanitaires doivent disposer de protocoles médicaux. Un laboratoire et des équipements radiologiques sont des éléments importants pour assurer le respect des procédures établies dans les protocoles médicaux.

Observations :

Les dispensaires opérés par la société SOS, et que le groupe ECMG a visités (camps de Willbros-Spie, PS-2, PS-3, camp principal TCC de Komé, camp Pride-Schlumberger) disposent des Plans Sanitaires et de protocoles médicaux adéquats, ainsi que d'autres documents requis. Les médecins, infirmiers, et personnels d'assistance, ont une bonne connaissance des documents techniques et de gestion, ainsi que des procédures.

Tous les dispensaires visités (Bipindi, Bélabo, Sogéa-Satom économiste, PS-2, PS-3, TCC Komé, Pride-Schlumberger Komé) ont peu de livres médicaux de référence, en général entre un et quatre ouvrages parmi les livres recommandés par le PGE.

Les équipements de laboratoire et les équipements radiologiques mobiles font partie du Plan Sanitaire de l'Entrepreneur pour tous les dispensaires opérés par SOS. Ils sont cependant absents des dispensaires de Bipindi, PS-2, PS-3, TCC à Komé, et Pride-Schlumberger Komé. La radio et le laboratoire ont été acquis mais ne sont pas encore installés au camp de Bélabo. Aucun des camps ne dispose pour l'instant d'espace suffisant pour installer à la fois la radio et le laboratoire.

Recommandations :

- 21.1 Mettre en place suffisamment d'espace pour accueillir les équipements radiologiques et les laboratoires, en conformité avec les Plans Sanitaires présentés par les Entrepreneurs.
- 21.2 Fournir plus de livres de référence, pour que les médecins et les infirmiers puissent aisément avoir accès à l'information scientifique sur les maladies et les traitements dans des cas particuliers.

22. *Médecine préventive*

Stratégie du Projet :

Le PGE met l'accent sur la prévention, le diagnostic précoce, et le traitement des maladies contagieuses, notamment celles transmises par l'alimentation, l'eau, l'air, les vecteurs et de personne à personne. Le PGE insiste sur les risques liés aux maladies sexuellement transmissibles et le SIDA, ainsi que sur l'éducation sanitaire et la mise à disposition de préservatifs. La stratégie est de minimiser la transmission depuis ou vers la communauté, aussi bien qu'entre travailleurs, et dans l'environnement de travail. Les mesures de contrôle des vecteurs comprennent l'élimination des sites de reproduction de moustiques, de mouches et de rongeurs. La prévention consiste en éducation sanitaire et en programmes de vaccination. Les portes et fenêtres des lieux de vie, des cuisines et des bureaux doivent comporter des écrans pour éviter la présence d'insectes. Les contrôles sur l'eau potable se réfèrent aux normes de l'OMS. Les lieux de vie doivent minimiser la probabilité de maladies transmises par l'air. Une sensibilisation sanitaire doit être présentée à tous les employés à l'embauche. Elle porte en général sur l'éducation sanitaire, l'hygiène personnelle, et la prévention des maladies contagieuses présentes dans la zone.

Observations :

- Tous les dispensaires visités ont mis en place des affiches de prévention sur le SIDA dans les lieux de travail et les villages alentour, fournissent des informations sur les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le SIDA, et présentent ces informations dans la formation initiale à tous les employés. Ceci comprend également des messages d'avertissement réguliers dans les réunions « boîtes à outil » et la distribution gratuite de préservatifs. Certains dispensaires étendent cette information aux villages voisins (dispensaire de Sogéa-Satom à Dompla), ou aux maisons de passage à l'extérieur des camps (dispensaire de Bélabo). Le programme CHOP soutient des ONG qui travaillent dans le domaine de l'éducation sanitaire. L'information sur les risques des MST est en place dans les communautés avoisinantes (village de Bemboyo à côté de Dompla). Cependant, les médecins des dispensaires voient des cas de MST (Bélabo, Dompla, PS-2, PS-3). Une évaluation complète de l'efficacité de l'éducation sexuelle et des activités de prévention du SIDA est nécessaire.
- Les rapports sanitaires hebdomadaires et mensuels montrent que le paludisme est la première cause de consultation. La pulvérisation régulière d'insecticide est faite, selon les rapports, sur tous les camps. Les répulsifs à insectes et les insecticides sont disponibles pour les travailleurs et les responsables. Les travailleurs reçoivent des instructions concernant le port de manches longues et de couleurs claires.
- Le risque d'autres maladies transmises par des vecteurs est apparemment en augmentation dans certaines zones. Par exemple, des mouches tsé-tsé ont été prises dans les bois proches du camp de Bipindi. Des pièges à insectes ont été installés

autour du camp et les travailleurs ont été prévenus de ne pas se reposer à l'ombre des arbres. Deux cas d'onchocercose (cécité des rivières) ont été rapportés à l'hôpital près du camp de Bélabo. La maladie est transmise par des mouches noires qui quittent leur lieu de reproduction et pourraient éventuellement atteindre les chantiers et les camps. Il a été observé que certains lieux de vie à Bipindi et à Bélabo ne comportent pas d'écrans anti-insectes.

- Il a été observé que la manipulation de la nourriture n'est pas sûre dans certaines cuisines, notamment car des contaminations croisées peuvent se produire entre la viande crue et les plats cuisinés. Les mouches peuvent pénétrer dans les cuisines car les portes sont dépourvues d'écrans. Cette observation vaut pour les camps de Bipindi, Bélabo, PS-2 et Komé (TCC). Dans ce dernier camp, des comportements peu sûrs liés à une mauvaise conception ont été également observés, comme la porte des cuisines délibérément laissée ouverte à cause de la chaleur. Des poubelles ont été repérées à l'extérieur mais tout près des cuisines aux camps de Bélabo et Komé. La surcharge des entrepôts de produits secs et la présence d'aliments sur le sol rend le nettoyage difficile et peu efficace au camp TCC de Komé. Sur ce même site, la viande est préparée tout près d'un accès vers l'extérieur, et seule une cloison de bois sépare cette zone de celle où les pâtisseries sont préparées. Les plats cuisinés sont laissés à température ambiante pendant plus de 6 heures à la cuisine du boukarou de Komé puis sont transportés vers les chantiers par des véhicules inadaptés. Dans cette dernière, comme dans la cuisine principale de TCC à Komé, ainsi qu'à la cuisine de PS-3, il a été observé qu'il n'y a pas de lavabos pour les personnes qui préparent les repas.
- Les lieux de vie au bâtiment L du camp principal TCC de Komé sont construits conformément aux exigences minimales d'espace individuel, mais le nombre des occupants (68 lors de la visite pour une capacité de 96), et l'absence de cloisons intérieures crée un environnement qui pourrait être fortement sensible à des épidémies de maladies respiratoires. Dans ce même bâtiment, les lavabos sont en nombre inférieur aux exigences du PGE, ce qui semble créer de longues attentes le matin, diminue le temps disponible pour l'hygiène personnelle, et augmente probablement le risque d'épidémies de maladies liées à l'alimentation et à l'eau.
- Il a été observé que la qualité de l'eau potable est analysée régulièrement dans les camps, mais ces analyses, en particulier celles portant sur la microbiologie, ne semblent pas être normalisées. L'eau au camp TCC de Komé a un pH bas de 5,6, ce qui est inférieur aux prescriptions de l'OMS requises par le PGE. Des concentrations relativement élevées en Plomb ont été décelées dans trois puits utilisés au camp TCC de Bélabo, mais ceci est en cours de confirmation. Sur le plan de l'eau potable, le comportement des travailleurs a été observé comme étant généralement bon, mais que tous les travailleurs du site de construction de l'oléoduc près de Bélabo boivent dans un récipient unique.

Recommandations :

- 22.1 ECMG recommande de suivre les cas de MST/SIDA en utilisant des indicateurs appropriés prenant en compte que différents facteurs peuvent changer la fréquence de certains résultats (par exemple la taille d'une population assistée, l'augmentation du nombre de médecins et de laboratoires au cours de la période de mise en œuvre du Projet). Ces informations doivent être analysées en utilisant des taux d'incidence, en distinguant les cas nouveaux des rechutes de cas connus, et doivent être traitées séparément pour les travailleurs vivant à l'intérieur ou à

- l'extérieur des camps, pour les candidats à l'embauche, et pour les membres des communautés extérieures (approche « Bon Samaritain » à Bemboyo).
- 22.2 S'assurer que des écrans sont correctement installés dans les cuisines, dans les secteurs où des ordures sont entreposées, et dans les lieux de vie. Des systèmes de fermeture automatique sont recommandés pour toutes les portes à écran.
- 22.3 Réexaminer et améliorer si nécessaire la conception de certaines cuisines. En particulier, mettre en place des zones de stockage adaptées pour le stockage des aliments, sur des rayonnages et non sur le sol. Séparer fonctionnellement dans les cuisines les zones de manipulation de la viande crue de celles des plats cuisinés. Installer des lavabos pour les personnes travaillant sur les aliments. N'utiliser que des matériaux imperméables pour les murs des zones où les aliments sont préparés.
- 22.4 Réexaminer et améliorer si nécessaire les procédures de supervision dans les cuisines. En particulier, nettoyer fréquemment toutes les surfaces de travail avant, pendant et après les périodes de préparation. S'assurer que la viande est débitée en chambre froide. Mener régulièrement des sessions de recyclage de toutes les personnes concernées par la manipulation de la nourriture. Suivre et surveiller fréquemment toute la chaîne de préparation depuis le stockage de la matière première jusqu'au stockage, au transport et à la distribution des plats cuisinés. Déposer les déchets de préparation et les ordures dans des zones protégées des insectes.
- 22.5 Réexaminer les conditions d'hygiène dans tous les lieux de vie et tous les chantiers. En particulier, examiner la possibilité de modifier les conditions dans les bâtiments analogues au bâtiment L de Komé pour que les dortoirs soient cloisonnés en modules de quatre personnes, et mettre en place des lavabos en conformité avec les exigences du PGE, pour permettre une meilleure hygiène personnelle.
- 22.6 Réexaminer et standardiser si nécessaire les méthodes de prélèvement, d'analyse, d'interprétation, de reporting et d'interprétation pour l'eau potable.
- 22.7 Tâcher de maintenir le pH de l'eau potable entre 6,5 et 8,5 sur tous les camps pour permettre une chloration efficace et des taux de Chlore libre suffisants pour éviter une recontamination de l'eau.

23. Santé au travail

Stratégie du Projet : Les activités d'hygiène industrielle et de médecine du travail doivent être coordonnées pour éviter, contrôler et traiter les maladies et les blessures professionnelles. Le PGE met l'accent sur le contrôle de l'exposition aux radiations ionisantes et non ionisantes, sur les aérosols, les vapeurs, la poussière, le bruit, la chaleur, les vibrations et les températures et pressions élevées. L'équipement personnel de sécurité doit être adapté aux différentes activités, et comprendre des masques adéquats pour la poussière, les aérosols et les gaz. Les Plans Sanitaires exigent que des hygiénistes industriels expérimentés ou des professionnels de santé de qualification équivalente évaluent l'exposition aux agents physiques et chimiques. Ces professionnels doivent être capables d'évaluer les risques relatifs au travail et de diagnostiquer et traiter les personnes affectées. Une analyse régulière des données est également requise.

Observations : Le médecin du travail en poste au camp de Bipindi a noté que les soudeurs travaillant à la construction de l'oléoduc ont un taux relativement élevé de

maladies respiratoires aiguës, essentiellement bronchite et bronchospasme. Précisément, 20 % des soudeurs reçus en consultation souffrent d'une maladie respiratoire aiguë, contre 5 % pour les travailleurs des chantiers routiers. Aux Etats-Unis, l'agence de santé professionnelle OSHA n'exige pas que les soudeurs portent un masque quand les travaux ont lieu à l'extérieur, mais relève néanmoins que certains gaz et vapeurs produits dans l'opération de soudure sont toxiques et que des masques à gaz peuvent être nécessaires selon le type de soudure. Il est recommandé que la fiche de sécurité (MSDS - material safety data sheet) pour les produits de soudure utilisés ou générés soient consultée pour déterminer si des masques sont nécessaires.

Les procédures pour l'enregistrement des données médicales, leur traitement et leur analyse apparaissent n'être pas uniformément en place. Le groupe ECMG a observé que des blessures mineures sont généralement enregistrées comme professionnelles quelle que soit leur cause, alors que des douleurs dans les reins ou d'autres douleurs musculaires ne sont généralement pas décomptées comme professionnelles. De même, les différentes équipes médicales ne tiennent pas de manière uniforme leurs archives relatives aux consultations.

Recommandations :

- 23.1 Fournir des ouvrages de référence en hygiène professionnelle au médecin du travail du camp de Bipindi et/ou fournir un accès à Internet pour optimiser la participation du médecin dans les analyses de sécurité par tâche, le diagnostic et le traitement des maladies liées à l'exposition à des agents physiques ou chimiques particuliers.
- 23.2 Réexaminer les fiches de sécurité pour les matériaux utilisés par les soudures, pour évaluer le besoin éventuel de protection respiratoire.

24. Santé communautaire

Stratégie du projet : La stratégie du PGE est de protéger les communautés contre les maladies et contre l'augmentation de leur exposition aux accidents, à travers des activités d'éducation sanitaire et de sensibilisation. Le PGE met l'accent sur les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le SIDA (voir paragraphe 22). Le Projet s'est également engagé à mettre en place un Programme de Santé Communautaire (CHOP) mis en œuvre grâce à des accords avec des ONG qui réalisent des activités de prévention. L'Assistance Technique de la Banque Mondiale est également destinée à renforcer la capacité des institutions gouvernementales à suivre l'impact du Projet, en particulier sur le plan de la santé des communautés.

Observations :

- Des affiches d'information sur le SIDA, rédigées en Français et dans d'autres langues, sont installées dans les villages.
- Des moustiquaires prêtes à être distribuées au titre du programme CHOP ont été observées à l'Hôpital St Joseph de Bébédja. Des ONG locales recevront à ce même titre un soutien financier en vue de développer des actions d'éducation sanitaire.

Recommandations :

- 24.1 L'efficacité du matériel éducatif sur un problème aussi complexe que les maladies

sexuellement transmissibles doit être évaluée en détail, ainsi qu'indiqué au paragraphe 22.

25. *Données de base et analyse épidémiologique*

Stratégie du Projet : Le PGE met l'accent sur l'importance d'un archivage clair et précis des maladies et accidents, et sur l'approche épidémiologique pour analyser et présenter les données de base et suivre la santé de la main d'oeuvre. Font notamment l'objet d'une attention particulière la présentation et l'analyse de données nécessaires à l'évaluation de l'efficacité du Plan sanitaire.

Observations :

Comme cela a été indiqué à l'issue des missions précédentes, le groupe ECMG a observé que l'information relative aux consultations est en général détaillée et pourrait être très utile pour évaluer l'efficacité du Plan Sanitaire et aider aux décisions. Les données brutes sont envoyées à des points de centralisation à Douala, N'Djaména et Houston, mais l'information traitée n'est pas renvoyée aux acteurs de terrain. Les rapports hebdomadaires et mensuels ne fournissent pas de détails suffisants pour analyser les taux d'incidence dans les différents groupes de travailleurs et de populations. En outre, l'utilisation comme dénominateur du nombre total de consultations pourrait d'ailleurs conduire à des erreurs d'interprétation.

Recommandations :

- 25.1 Traiter les données de santé en utilisant des indicateurs et des dénominateurs appropriés. Réaliser un traitement de l'information en utilisant comme numérateur le nombre de cas d'une maladie ou d'un symptôme donné et comme dénominateur la population totale exposée à ce risque particulier.
- 25.2 Renvoyer aux professionnels de terrain les résultats des traitements.

26. *Sécurité opérationnelle – Phase construction*

Stratégie du Projet :

Le Projet met un accent considérable sur la question de la sécurité. Un Système de Gestion de la Sécurité est en place, à travers du personnel affecté à la sécurité et des procédures de sécurité. Les activités des construction sont évaluées et, à travers des Analyses de Sécurité par Tâches (Job Safety Analysis - JSA), les résultats sont destinés à être communiqués aux employés du Projet aux différents niveaux correspondant aux différentes responsabilités. Les opérations sont évaluées non seulement du point de vue de la sécurité des travailleurs, mais également de la protection de l'environnement, de la sécurité des tiers et de la protection des biens.

Observations :

De nombreuses JSA ont été préparées depuis le démarrage des activités de construction. Néanmoins, le groupe ECMG a observé sur le terrain qu'il était nécessaire de re-examiner certaines d'entre elles, pour adopter une approche intégrée « échec → sécurité »⁽²²⁾ dans la définition des séquences d'activités et d'opérations.

22

Le principe de ces approches est de vérifier à chaque étape que si un incident ou un imprévu quelconque se produit, tous les travailleurs impliqués dans la tâche sont en sécurité.

Sur certains chantiers, les JSA ne sont disponibles qu'en anglais. Les versions françaises étaient en préparation. Cependant, un nombre significatif de travailleurs, notamment des agents qualifiés ou très qualifiés, lisent et parlent d'autres langues (Espagnol, Arabe...). Du reste, dans certains cas, les conseillers sécurité sur le terrain paraissent avoir quelques difficultés de communication avec les travailleurs.

Recommandations :

- 26.1 Réexaminer les JSA pour adopter une approche « échec → sécurité » dans la définition des séquences opérationnelles.
- 26.2 Adopter si nécessaire d'autres langues que l'anglais pour que les JSA soient compréhensibles par les travailleurs concernés, et s'assurer que la communication est efficace entre les conseillers sécurité et les travailleurs sur le terrain.

27. Sécurité des travailleurs – Equipements individuels de sécurité

Stratégie du Projet : Le Projet est engagé à fournir des conditions sûres de travail, en particulier un équipement individuel de protection adapté à tous les niveaux, y compris les Entrepreneurs et leurs sous-traitants.

Observations:

En général, le Projet fournit effectivement des conditions de travail sûres, avec les équipements individuels de protection adaptés. Le PGE et les superviseurs Sécurité mettent l'accent sur l'identification des entorses aux règles de sécurité. Cependant, le groupe ECMG a observé un certain nombre d'insuffisances et de contraventions. Dans certains cas (par exemple protections auditives sur des sites bruyants, manipulation de déchets dans des camps), l'équipement de protection adopté n'était pas celui qui serait adapté aux opérations effectivement réalisées. Dans un cas (carrière de gravier près de Bébédja), les travailleurs d'un sous-traitant n'avaient pas d'équipement de protection du tout.

Recommandations:

- 27.3 Les superviseurs sécurité sur le terrain doivent s'assurer que des équipements individuels de protection sont utilisés pour les différentes opérations.
- 27.4 Renforcer le suivi de l'usage des équipements individuels de protection parmi les Entrepreneurs et surtout leurs sous-traitants.

28. Sécurité routière

Stratégie du Projet :

Le Projet met fortement l'accent sur la question de la sécurité routière. Concernant cette dernière, des progrès significatifs ont été faits le long des routes réhabilitées par le Projet (porte-drapeaux, sensibilisation des communautés riveraines, mesures physiques de réduction de la vitesse, contrôles radar de vitesse, etc...). Comme cela a été souligné dans les précédents rapports du groupe ECMG, aussi bien au Cameroun qu'au Tchad, la conception des routes est cohérente avec les normes gouvernementales, et les détails de conception ont été approuvés par les deux Gouvernements. Au Cameroun, COTCO a préparé un Plan d'Action de Sécurité Routière, qui est lié à un programme de

sensibilisation (phase 1) des communautés. Un programme analogue est en cours de préparation par David Terrassement (DT) au Tchad.

Observations :

Même si la récente mise en service du pont provisoire de Mbéré change les données de cette question, les retards dans les travaux routiers au Tchad ont forcé les convois du Projet à emprunter un itinéraire par le nord sur 900 km de routes publiques, bien au-delà des estimations initiales. L'impact potentiel du Projet sur la sécurité routière et les communautés le long de cet itinéraire n'a pas été déterminé. Le programme de sensibilisation correspondant à cet itinéraire (recommandé dans le troisième rapport du groupe ECMG) a été examiné par COTCO mais non réalisé.

Le long des routes réhabilitées par le Projet au Cameroun et au Tchad, les programmes de sensibilisation ont été réalisés. Cependant, sur la base des observations du groupe ECMG, les villageois ne paraissent pas toujours avoir acquis une complète compréhension des dangers représentés par la circulation du Projet et les convois, en particulier si des événements ou conditions inhabituelles se produisent (par exemple risque d'incendie lié au transport de matières inflammables).

Pendant la visite, le groupe ECMG a été informé que de premiers tests de transport ont été menés pour évaluer la possibilité d'utiliser la route du Projet en construction entre Mbéré et Komé. Cependant, du fait du retard des travaux au Tchad, des mesures supplémentaires de sécurité sont en cours d'étude pour éviter les risques liés aux convois le long de ces routes définies comme « passables » par le Projet, tant que l'état de ces routes ne correspondra pas aux conditions de « bon pour service ».

Recommandations :

- 28.1 Mettre en oeuvre un programme de sensibilisation le long de l'itinéraire nord, tant que celui-ci sera utilisé par les convois, et jusqu'à ce que l'itinéraire normal du Projet jusqu'à Komé soit opérationnel.
- 28.2 Vérifier l'efficacité des programmes de sensibilisation dans les villages traversés par les routes nouvelles ou réhabilitées du Projet, et continuer cette sensibilisation jusqu'à ce qu'une compréhension complète des dangers par les villageois soit obtenue.
- 28.3 Achever les évaluations village par village le long des routes du Projet au Tchad, et adopter les mesures de sécurité les plus appropriées pour le passage des convois sur les routes considérées comme « passables », jusqu'à leur achèvement. Ces mesures de sécurité pourraient comprendre : des véhicules d'escorte, un camion d'arrosage avant le convoi pour éliminer la poussière dans les traversées de villages, l'embauche de villageois pour une sensibilisation à la sécurité durant le transit des convois, l'usage de porte-drapeaux, etc...

29. *Contrôle des accès*

Stratégie du Projet :

Le Projet met fortement l'accent sur la question du contrôle des accès induits. Des mesures de sécurité ont été adoptées pour éviter ou minimiser l'interférence des activités du Projet avec des tiers.

Observations :

Malgré des efforts significatifs du Projet au niveau des camps des Entrepreneurs et des aires de stockage, l'accès de certains chantiers est ouvert aux tiers. Dans certains cas, les camps ou les ateliers de travaux ont été étendus du fait de besoins opérationnels, mais les clôtures n'ont pas été agrandies en conséquence (par exemple camp de Bipindi, aire de stockage de Kribi, centrale à béton de Bélabo). En outre, des enfants et des femmes ont été observés sur des chantiers où des travaux étaient en cours (pose de l'oléoduc, Tranches 1 et 2).

Recommandations:

- 29.1 Etendre les clôtures aux emprises occupées par le Projet (camps, bases, aires de stockage) ;
- 29.2 Mettre en place du personnel de sécurité (contrôle des accès) sur les chantiers de l'oléoduc (Tranches 1 et 2) quand et là où des travaux sont réalisés, pour suivre l'accès induit, éviter des intrusions non autorisées et minimiser les risques pour les tiers.

30. *Sécurité et gestion du carburant*

Stratégie du Projet :

L'approvisionnement en gazole pour le Projet est de la responsabilité de EEPCI/TOTCO/COTCO.

Observations :

Le contrat de fourniture de carburants passé avec Mobil est toujours en cours de mise au point. Un Plan de Sécurité et de Gestion des Carburants est en préparation et pas encore mis en œuvre. Les fournisseurs de carburants et lubrifiants sont impliqués dans ce processus, mais les différents Entrepreneurs gèrent de façon variable la situation actuelle. L'absence de gestion centralisée par EEPCI/TOTCO/COTCO et de contrat ont empêché l'application du Plan pour l'instant.

Recommandations :

- 30.1 Finaliser et mettre en œuvre le Plan de Sécurité et de Gestion des Carburants, en cohérence avec les recommandations présentées dans les précédents rapports ECMG.
- 30.2 Améliorer la sensibilisation des riverains là où un trafic significatif de citernes de carburants a lieu ou aura lieu.

31. *Sécurité incendie*

Stratégie du Projet :

Le Projet met un accent considérable sur la question de la sécurité incendie. Des règles internationalement reconnues et des recommandations ont été adoptées pour minimiser le risque d'incendie sur les lieux de travail durant les activités de construction.

Observations :

Pendant les visites de sites, le groupe ECMG a fait les constats suivants :

- L'attitude vis-à-vis de la sécurité incendie est variable selon les Entrepreneurs. En particulier, l'équipement de lutte contre l'incendie (extincteurs, tuyaux) est parfois mal géré ou mal tenu.
- Les équipements de stockage de gazole requièrent des améliorations dans certains camps (par exemple tuyauterie exposée au camp WSJV de Bélabo, stockage peu sûr de fûts de gazole au-dessous de la citerne principale au camp de Bipindi) ;
- Des feux de brousse sont susceptibles d'atteindre certaines installations du Projet (par exemple les installations TCC de PS-2).

Recommandations :

- 31.1 Les conseillers sécurité et les moniteurs doivent améliorer la sensibilisation au risque incendie, et suivre de près la mise en œuvre des mesures de sécurité incendie ;
- 31.2 Les conseillers sécurité doivent réexaminer la situation et la gestion des installations de stockage de carburant ;
- 31.3 Des zones tampon doivent être étudiées pour minimiser les risques des feux de brousse pour les installations du Projet.

32. *Système de gestion de la sécurité et organisation*

Stratégie du projet :

Comme cela a été mentionné précédemment, un système de gestion de la sécurité est en place. Il comprend du personnel consacré entièrement à la sécurité, et des procédures de sécurité (procédures de travaux, JSA, statistiques de sécurité, etc...). Les responsabilités et les tâches particulières sont définies conformément aux systèmes d'organisation du Projet mis en place par EEPCI/TOTCO/COCTO, les Entrepreneurs et les sous-traitants.

Observations :

Pendant les visites de sites, le groupe ECMG a pu examiner les différents organigrammes mis en place par EEPCI/TOTCO/COTCO, les Entrepreneurs et les sous-traitants. Certaines différences peuvent être notées. Dans certains cas (par exemple l'organisation de COTCO au Cameroun), les équipes sécurité sur le terrain sont incluses dans les équipes de construction, et sont liées à la Direction de Projet via les responsables de la construction. Dans d'autres organisations, l'équipe sécurité de terrain est totalement indépendante, ne relève pas de la construction mais rend compte directement à la Direction de Projet (par exemple l'organisation de WSJV). Les deux approches peuvent être appliquées mais une équipe indépendante pourrait présenter des avantages.

Les données relatives à la sécurité (incidents, quasi-incidents, etc...) sont enregistrées et traitées par les organisations sécurité du Projet et des Entrepreneurs, mais dans certains cas, les résultats de ces analyses statistiques ne sont que partiellement disponibles aux acteurs de terrain, alors que cela leur permettrait de suivre leurs actions et de définir des mesures pour améliorer les performances (par exemple, équipe WSJV à Bélabo).

Recommandations :

- 32.1 Les statistiques sécurité et la restitution des informations traitées doivent être disponibles aux opérateurs de terrain pour améliorer les performances. Des analyses comparatives de ces informations devraient être effectuées par le Projet pour mettre en évidence les différences et les attitudes des Entrepreneurs et des sous-traitants.

Environnement biophysique et gestion environnementale

33. *Protection des ressources en eau*

Stratégie du Projet : Le PGE comprend des exigences relatives à la protection des ressources en eaux souterraines : installation de puits de contrôle autour des installations de gestion de déchets, et suivi des puits villageois environnants afin de s'assurer que les prélèvements d'eau pour le Projet n'affectent pas ces ressources, ni en qualité ni en quantité. Le PGE contient également une prescription relative aux prélèvements d'eau de surface, qui ne doivent pas excéder 10 % du débit ou du volume du cours d'eau. Si la consommation d'eau du Projet a un impact négatif sur une ressource villageoise, les habitants affectés sont fondés à disposer d'une ressource alternative.

Observations: Les observations faites lors de la précédente mission ECMG sont pour l'essentiel toujours valables. Les informations nécessaires pour déterminer si le Projet a ou n'a pas un impact sur les eaux souterraines ne sont toujours pas traitées, en particulier sur la zone des champs pétroliers (OFDA). Quoiqu'un suivi des ressources villageoises soit effectué, il reste toujours à fournir au groupe ECMG des informations permettant de vérifier si un impact a eu lieu ou pourrait avoir lieu du fait des activités de construction actuelles ou futures. Par exemple, un sous-traitant de TCC, les Sablières du Logone (SDL) extrait actuellement, pour le nettoyage du gravier et le contrôle de la poussière, des eaux de surface d'un étang autour duquel se trouve une zone humide, près de Bébédja. Ce sous-traitant envisage de réaliser un puits situé à l'intérieur de la zone d'extraction de gravier à côté de la zone humide. L'impact éventuel de ce puits sur la zone humide n'a pas été déterminé pour l'instant.

Le Programme de Suivi des Eaux indique que des puits communautaires sélectionnés seront suivis sur une base trimestrielle pour déterminer les niveaux d'eau et la qualité pendant les périodes de prélèvement par le Projet. Ceci est sans doute suffisant pour le suivi de la qualité, par contre, pour le suivi des niveaux, cette fréquence trimestrielle n'est peut-être pas suffisante pour vérifier si des baisses de niveaux d'eau sont dues au Projet ou aux variations saisonnières naturelles.

L'usage fait de l'eau prélevée n'est pas enregistré de façon convenable, en particulier dans la zone des champs pétroliers où l'on peut s'attendre à des prélèvements significatifs. Bien que le Plan de Gestion Environnementale de TCC (Révision 2, juin 2001, Section 4.3.3.) requiert que les puits du Projet soient équipés de compteurs, les estimations qui ont été fournies au groupe ECMG sont basées sur des informations indirectes, telles que le nombre de camions remplis pour le contrôle de la poussière. L'usage de l'eau pour le contrôle de la poussière semble être bien supérieur aux hypothèses maximales figurant dans le PGE de TCC ; cependant il semble que les consommations totales, au moins dans la zone des champs pétroliers, restent inférieures aux 90% du maximum prévu pour les besoins totaux en phase construction. Cependant, comme la plus grande partie de l'eau prélevée devait être utilisée pour l'irrigation et que cette activité n'a pas encore démarré, il se pourrait que l'utilisation future d'eau soit finalement supérieure aux estimations. Dans tous les cas, les prélèvements actuels totaux enregistrés dans la zone des champs pétroliers correspondent à une situation pour laquelle le PGE prévoit que la consommation d'eau doit être réexaminée. Par exemple le PGE de

TCC indique que « si les consommations atteignent 90% des quantités estimées ici, le Directeur Environnement en avisera le Directeur PGE de l'opérateur, et l'opérateur examinera si des mesures supplémentaires sont nécessaires. » Il n'a pas été précisé au groupe ECMG si cette procédure était suivie.

Les prélèvements d'eau de surface paraissent être conduits en conformité avec les exigences du PGE du Projet, y compris en ce qui concerne le suivi de la turbidité. Des mesures de turbidité ont été également faites là où des activités de construction ont lieu près de cours d'eau. Néanmoins, un certain nombre de villages au Cameroun (Dimako, So-Ondene, Ngamba I, Ngamba II et Mbinam) se sont plaints que leurs sources d'eau ont été affectées par les travaux de l'oléoduc. La pose des tuyaux au travers de ces ruisseaux occasionne une augmentation temporaire de la turbidité dans les eaux utilisées par les villageois à l'aval. Là où cela s'est produit, l'Entrepreneur (WSJV) a fourni de l'eau potable aux villageois. Les compensations aux villageois ont certes été convenables pour cet impact réversible et de courte durée ; mais les études environnementales préalables à la construction n'avaient pas prévu ces problèmes, et les mesures prises ont été réactives plutôt que proactives.

Recommandations :

- 33.1 S'assurer que des données suffisantes de consommation d'eau sont collectées et traitées de manière cohérente par les Entrepreneurs et les équipes PGE du Projet. La préparation d'un modèle prédictif simple sur les zones où l'utilisation des eaux souterraines est la plus forte devrait être envisagée par le Projet pour quantifier les prélèvements et prouver que leur impact n'est pas significatif, en particulier dans la zone des champs pétroliers.
- 33.2 Identifier les points sensibles présents et futurs en termes de protection des ressources en eau, de prélèvements et de rejets, tels que la zone humide voisine de la gravière de Bébédja, et inclure cet aspect dans les plans de suivi pour les installations fixes du Projet.
- 33.3 Examiner le programme actuel de suivi des niveaux d'eau sur les puits du Projet et des villages, et s'assurer que les informations collectées et leur fréquence permettront de faire la différence entre les variations saisonnières et d'éventuelles fluctuations occasionnées par le Projet.
- 33.4 Installer les puits de suivi dès que possible dans des sites sélectionnés, en prenant en compte les points de prélèvement actuels et futurs et les zones sensibles à d'éventuels impacts.
- 33.5 Examiner les études environnementales de base le long de l'oléoduc et sur les autres zones de construction, pour vérifier que les ressources villageoises qui pourraient être affectées sont bien identifiées à l'avance, et prendre des contre-mesures si nécessaire.

34. Gestion des déchets

Stratégie du Projet : La gestion des déchets telle qu'elle est définie dans le PGE inclut l'éducation et la formation, le recyclage des déchets, leur transport, leur traitement, leur élimination et le contrôle des déchets solides dangereux (décharge de déchets dangereux, décharge de déchets solides banals, incinérateurs pour déchets dangereux, et pour déchets banals) ; le suivi des eaux souterraines, enfin la collecte et le traitement des eaux usées et le suivi des effluents.

Les entrepreneurs chargés de travaux de construction ont préparé leurs Plans de Gestion des Déchets, en conformité avec les exigences du PGE. Les plans des entrepreneurs ont été approuvés par Exxon. Les entrepreneurs doivent mettre en place la collecte et le traitement des eaux usées dans les camps. Ils doivent collecter, trier et éliminer leurs déchets, et livrer leurs déchets dangereux non recyclables dans les installations approuvées par Exxon pour élimination. Ces dernières sont situées dans la zone des champs pétroliers (OFDA) au Tchad, et sur les sites des stations de pompage au Cameroun.

Observations :

Stockage des déchets solides et dangereux, installations de traitement et d'élimination

La décharge du Projet à Bélabo, Cameroun, est actuellement en construction. L'installation de traitement et d'élimination des déchets de Komé doit être construite en 2002. Des piézomètres de suivi ont été réalisés sur les deux sites de Komé et Bélabo, mais il a été observé qu'à Bélabo, ces piézomètres sont implantés à l'intérieur de la décharge et ne devraient pas être utilisables pour le suivi en phase d'exploitation de la décharge. Le Projet a pris conscience du besoin de stockages supplémentaires pour les déchets dangereux, et un certain nombre d'aires de stockage temporaires ont été réalisées sur les sites de PS-2 et PS-3 au Cameroun, ainsi qu'à Bam au Tchad.

Les incinérateurs à déchets des camps et les installations de stockage sont en place et fonctionnent sur la plupart des sites. Cependant, le groupe ECMG a observé que la gestion des déchets domestiques à la base de Komé, particulièrement au camp TCC, demeure préoccupante du fait du mauvais fonctionnement de l'ancien incinérateur qui s'est révélé sous-dimensionné. Un nouvel incinérateur a été acheté, mais n'était pas encore en fonctionnement lors de la visite ECMG. Des zones de stockage de déchets ont été également observées à l'extérieur des clôtures des installations du Projet (camp Sogéa-Satom de Dompla).

Les sites de décharge de déchets banals sont gérés par les Entrepreneurs, mais des différences sont observées sur le plan de leur fonctionnement quotidien. Par exemple, de bonnes pratiques de mise en décharge et de couverture quotidienne sont été observées au camp TCC de Dompla, mais il a été noté que des déchets banals comprenant de la matière organique sont maintenus sans couverture pendant de nombreux jours à la décharge de Bélabo.

A la suite de la recommandation du groupe ECMG destinée à réduire les quantités de déchets stockées sur les zones de stockage de déchets dangereux, le test des cendres d'incinération, probablement non dangereuses, est en cours de réalisation par le Projet. Dès que les résultats confirmeront que ce déchet n'est pas dangereux, il pourra être éliminé dans les décharges de déchets banals.

De premières tentatives ont été faites pour traiter les sols contaminés par des hydrocarbures (sur des aires imperméables) par aération et volatilisation, et ont été observées par le groupe ECMG à Bipindi, M'Béré et Komé. Comme constaté durant la troisième mission, les sols contaminés par des hydrocarbures ont été collectés en fûts par les Entrepreneurs depuis le démarrage de la construction, et représentent maintenant une part significative des déchets dangereux stockés. Les travaux en cours doivent être

standardisés sur le plan des objectifs, de l'évaluation des résultats, des méthodes de reporting et de fonctionnement, et leur efficacité doit être évaluée.

Le recyclage des lubrifiants usagés a démarré en septembre 2001 au niveau de COTCO au Cameroun, avec la collecte des huiles usagées issues des installations de Sogéa-Satom, WSJV, TCC et Doba Logistics. Les données collectées pendant la première période de mise en œuvre mettent en évidence que les quantités mensuelles produites par les Entrepreneurs sont égales ou légèrement supérieures à leurs estimations initiales, à l'exception de quantités significativement inférieures pour Doba Logistics (7 000 litres au lieu de 20 000).

Gestion des eaux usées

Le Projet prend des mesures pour améliorer l'implantation et l'efficacité des stations d'épuration des camps. En particulier, des actions sont identifiées aux camps de Pride-Schlumberger et TCC à Komé pour augmenter la capacité de traitement, déplacer les stations et agrandir les zones d'infiltration et/ou les déplacer plus loin des camps. La zone d'infiltration du camp de Bam a été également agrandie.

Cependant, il demeure des exemples de sites inadaptés et de traitements insuffisants qui doivent recevoir des solutions. Le groupe ECMG a observé des stations d'épuration au camp TCC de Komé situées très près du restaurant du camp et des habitations. La zone d'infiltration du camp TCC de Dompla n'était pas encore implantée ni construite lors de la visite. La station d'épuration du camp Esso de Komé ne fonctionnait pas et les eaux usées sont traitées par une fosse septique fonctionnant mal et un bassin d'évaporation.

Gestion des fluides de forage

Les pratiques de forage observées sont satisfaisantes. Les fosses à boues et à eau sont étanchées. Des boues à base d'eau sont utilisées. Le tubage des puits est cimenté jusqu'à 330 mètres de la surface pour protéger les aquifères superficiels.

Recommandations :

- 34.1 Entamer dès que possible la construction de l'installation finale de traitement et d'élimination des déchets de la zone des champs pétroliers.
- 34.2 Standardiser les options de traitement pour les sols pollués par les hydrocarbures, en particulier les objectifs et l'évaluation des résultats du traitement, et s'assurer qu'une formation et des équipements de protection appropriés sont fournis aux travailleurs.
- 34.3 Prouver que les caractéristiques de certains flux de déchets, tels que les cendres d'incinération, permettent leur élimination dans les décharges de déchets banals, ce qui réduira les besoins en capacité de stockage.
- 34.4 S'assurer que tous les déchets sont stockés à l'intérieur des zones clôturées des camps et des installations du Projet.
- 34.5 Vérifier que toutes les décharges de déchets banals sont correctement gérées, et que les déchets sont fréquemment et convenablement recouverts par de la terre.
- 34.6 Les équipes PGE devraient analyser les informations sur la production des déchets, de façon à identifier à l'avance les priorités et les besoins de traitement, de capacité de stockage et de nouvelles installations. Par exemple, les quantités d'huiles usagées produites devraient être examinées pour s'assurer que le programme de recyclage prévu sera suffisant.

- 34.7 Les Entrepreneurs doivent régler les problèmes liés aux stations d'épuration et vérifier grâce à un suivi qu'elles fonctionnent conformément aux exigences du PGE.
- 34.8 Le caractère inerte des boues et des eaux retenues dans les fosses doit être vérifié avant la fermeture de ces fosses. Des paramètres tels que le pH, les métaux, les hydrocarbures, les sels solubles, la répartition cationique et les radio-isotopes devraient être pris en compte.

35. *Prévention et réaction aux déversements pétroliers*

Stratégie du Projet : Le PGE comporte des exigences relatives à la réponse aux déversements accidentels de carburants et limiter l'impact environnemental de tels déversements. Un Plan Général d'Intervention sur Déversements de Produits Pétroliers (PGIPP) a été préparé par le Projet. Un plan d'intervention en cas de déversement a été également préparé par chacun des entrepreneurs. Le PGR doit être utilisé comme cadre général pour l'établissement de Plans Particuliers de Zones (PPZ) requis pour chacune des zones du projet et chaque organisation d'intervention au Tchad et au Cameroun.

Observations : Le groupe ECMG a été informé que les PPS sont en préparation et que de premières versions doivent être remises en Mars 2002. Les équipements de réaction de niveau 2 sont disponibles dans les deux pays, et une stratégie de déploiement est en cours de préparation à la fois au Tchad et au Cameroun. Des analyseurs d'hydrocarbures sont également en place aux sièges de COTCO et de EEPCI/TOCTO.

Sur la base des résultats d'analyses ne montrant pas d'impact significatif sur les sols ou les eaux, la question du déversement de gazole qui eut lieu en septembre 2001 dans un cours d'eau près de M'Baïbokoum est considérée comme réglée, de même que sont arrêtées les restrictions à l'usage de l'eau qui en avaient résulté.

Recommandations :

- 35.1 L'équipe PGE du Projet doit se coordonner avec le CTNSC (Tchad) et le CPSP (Cameroun) pour que les Plans Particuliers de Zones (PPZ) soient intégrés dans les Plans Nationaux de Réaction aux Déversements qui doivent bientôt être préparés.

36 *Mise en place des infrastructures*

Stratégie du Projet : Le Projet doit réaliser des infrastructures importantes avant que la construction du Centre d'Opération de Komé et de l'oléoduc puissent commencer. Ces travaux d'infrastructures comprennent la construction des camps temporaires puis définitifs, la réhabilitation des routes, le pont de M'Béré ainsi que d'autres traversées de rivières, des stations de pompage, des plate-forme de forages, et des aires de stockage pour les tuyaux. Au Tchad, DT est le principal entrepreneur pour le système de transport (routes et stockage), alors que TCC est chargé des infrastructures sur les champs pétroliers et à la base de Komé. Au Cameroun, l'entrepreneur pour le système de transport est Sogéa-Satom, TCC demeurant responsable des stations de pompage. Sogéa-Satom a été également récemment chargé de travaux dans la zone pétrolière. Les procédures PGE exigent que chaque entrepreneur soumette son propre PGE spécifique à

ses propres chantiers. Ces plans ont été présentés par les entrepreneurs et approuvés par le Projet.

Observations :

Routes et zones d'emprunt

Les travaux routiers au Cameroun sont quasiment achevés. La date de réception (« Bon pour service ») des routes au Tchad a été retardée et un objectif intermédiaire a été défini (notion de route « passable ») – voir également paragraphe 28.

Sogéa-Satom et DT ont mis en place, en coordination avec le CPMT, leurs propres critères d'implantation et de sélection des zones d'emprunt, pour minimiser les impacts sur l'environnement et sur les hommes, et pour assurer une réhabilitation correcte en fin d'exploitation. La plupart des zones d'emprunt sont effectivement réhabilitées de façon satisfaisante, mais celles qui ont été fermées dans la zone de Komé ne sont pas encore réhabilitées. Les zones d'emprunt fermées au Nord Cameroun ont également été réhabilitées correctement, et dans le Sud, certaines réhabilitations ont été reprises. En particulier, des travaux supplémentaires ont été réalisés pour réhabiliter l'emprunt situé près du camp de Bipindi. Un plan particulier de contrôle de l'érosion et de réhabilitation de la carrière d'enrochements de Touldoro au Nord Cameroun a été préparé par Sogéa-Satom.

Pont de M'Béré

Un pont métallique temporaire a été installé sur la rivière. Cette solution est en conformité avec le PGE et n'a pas d'impact sur le lit du cours d'eau. A la suite des observations formulées au cours des précédentes missions du groupe ECMG (voir premier, deuxième et troisième rapports), le Projet a présenté les résultats préliminaires des études entreprises pour définir l'impact de l'accroissement des vitesses du courant et de la hauteur de l'eau à l'amont. Sur la base de ces résultats préliminaires (rapport final attendu d'ici quelques semaines), les impacts sont limités et considérés comme négligeables, la conception du pont est validée, et il n'apparaît pas nécessaire d'établir des informations supplémentaires.

Contrôle de la poussière

La poussière produite par les travaux d'infrastructure dans la zone pétrolière, les réhabilitations et la construction de l'oléoduc constituent un problème sérieux pour le Projet. Des mesures de contrôle sont mises en œuvre, en particulier des arrosages fréquents. Des recherches sont également menées pour identifier d'autres approches et réduire la consommation en eau (voir paragraphe 33 sur la protection des ressources en eau). La poussière émise par les chantiers et les routes du Projet est susceptible d'avoir un impact sur la santé publique.

Recommandations :

- 36.1 Préparer un programme spécifique de suivi pour évaluer les impacts physiques et environnementaux qui pourraient être causés par la construction du pont permanent de M'Béré et les changements qu'elle induit sur la rivière. Le plan de suivi devrait viser à évaluer les phénomènes éventuels d'érosion (lit et berges) et à suivre les effets possibles de l'élévation du niveau de l'eau à l'amont durant de fortes crues.

- 36.2 La fermeture formelle des zones d'emprunt réhabilitées à la suite de la procédure mise en place par le Projet doit être accélérée.
- 36.3 Le Projet doit achever dès que possible l'évaluation des solutions alternatives pour le contrôle de la poussière sur les chantiers de la zone des champs pétroliers (par exemple revêtements routiers, additifs non dangereux à l'eau). Les options doivent être évaluées en fonction des impacts à moyen terme de la construction et des scénarios de long terme en phase exploitation, en termes de consommation d'eau, d'émissions de poussière et de nuisances pour la qualité de l'air.

PROJET TCHADIEN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

37. Conditions :

Le Projet Banque Mondiale de renforcement des capacités du Gouvernement tchadien dans le secteur pétrolier a trois objectifs spécifiques :

- *Gérer le développement des ressources pétrolières de façon durable sur les plans environnemental et social, en commençant par le Projet Pétrolier de Doba au Sud du Tchad ;*
- *Minimiser et compenser les impacts négatifs éventuels, environnementaux et sociaux, sur la région productrice et fournir aux résidents de la région des occasions d'améliorer leurs conditions de vie ;*
- *Etablir un cadre efficace pour des investissements ultérieurs dans le secteur pétrolier, et s'engager effectivement avec ces investisseurs.*

Les principaux indicateurs de l'efficacité du Projet de Renforcement des Capacités sont les suivants :

- Suivi effectif par le Gouvernement de la mise en oeuvre du Projet pétrolier de Doba ;
- Mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnementale du Projet pétrolier de Doba ²³

A court terme, les actions prévues comprennent notamment la prise en charge de l'impact de l'immigration vers les chantiers du Projet, sous la forme d'investissements sociaux (équipements sanitaires, approvisionnement en eau, gestion des ressources en bois de chauffe et prévention des MST et du SIDA).

38. Observations :

Malgré les « Journées d'information sur le projet », tenues à Bébédja et impliquant le CTNSC et la Banque Mondiale, qui ont empêché de tenir les réunions prévues et quelque peu perturbé le calendrier de la mission, l'équipe ECMG a pu obtenir les informations suivantes de la part des partenaires du Projet de Renforcement des Capacités au Tchad sur sa situation à fin janvier 2002 :

- La réhabilitation des bureaux de la Coordination Nationale et du CTNSC est achevée. La construction des nouveaux bureaux du CTNSC en est à la phase de préparation des contrats. L'achèvement de ces travaux est prévu pour octobre 2002. Le mobilier et les équipements de bureau sont en cours d'acquisition. Plusieurs véhicules ont été livrés en décembre 2001. La fourniture de matériel de communication (radio) en est également à la phase de préparation des contrats.
- La question du recrutement des moniteurs de terrain du Gouvernement et du personnel du secrétariat exécutif du CTNSC apparaît avoir été réglée en décembre dernier par le biais d'un accord entre le Gouvernement et la Banque Mondiale. La mise en place du personnel semble encore lente, du fait de procédures très longues au sein de l'Administration tchadienne. Le secrétaire exécutif du CTNSC est en poste, même si son contrat n'est toujours pas finalisé au plan formel par l'Administration.

- Le recrutement de l'Assistant Technique international en poste au siège du CTNSC est en cours mais pas finalisé. Des retards sont également intervenus dans la sélection et le recrutement d'une firme de consultants internationale pour la formation et le soutien technique aux ingénieurs de la Direction du Pétrole.
- Au niveau du terrain, le superviseur du Gouvernement est en place au camp de Komé, et depuis le 25 janvier 2002, reçoit l'appui d'un assistant technique expatrié et de trois moniteurs dans les domaines biophysiques et socio-économiques. Ceci est certes un pas très important, mais dans l'ensemble la capacité du Gouvernement tchadien à suivre le Projet demeure très limitée, et certaines situations critiques ne font l'objet d'aucun suivi. Ainsi, la Délégation Régionale des Travaux publics de Moundou n'a apparemment pas la capacité de contrôler le trafic des véhicules de Doba Logistics sur la route Léré-Moundou, et les services techniques du Gouvernement ne sont pas en mesure de suivre et réguler les questions environnementales liées au Projet.
- Le Représentant Résident de la Banque Mondiale au Tchad a indiqué que la direction de ce projet sera transférée de Washington à la mission résidente à N'Djaména. Un Chef de Projet est en cours de recrutement et devrait être en place en mars ou avril. Cette personne sera assistée d'une équipe qui comprendra un spécialiste dans la promotion des petites entreprises (de la SFI), un micro économiste et un spécialiste financier. Une deuxième personne de la SFI sera basée à Moundou où un bureau de micro crédit sera ouvert au sein d'un programme de promotion des entreprises petites et moyennes soutenu par la SFI, et destiné à aider les locaux à accéder aux opportunités de croissance économique offertes par le Projet.
- L'ingénieur principal pétrolier de la Banque Mondiale, qui est arrivé en septembre 2001 à N'Djaména, s'est consacré à plein temps au projet de renforcement des capacités. Il a commencé à fournir une assistance technique directe au Secrétariat Exécutif du CTNSC.
- La mise en oeuvre du Plan de Communication a démarré avec les Journées d'Information du public tenues à Bébédja les 24 et 25 janvier 2002, auxquelles ont assisté la Coordination Nationale, le CTNSC, la Banque Mondiale, TOTCO et plusieurs ONG.
- La composante « Mesures d'Urgence » connaît des retards importants dans sa mise en oeuvre. Sur la base du calendrier de réalisation figurant à la table 2, chapitre 8, volume 4 du PGE (Tchad), les mesures pour la réduction de l'immigration, les services de santé, l'hygiène publique et l'assainissement, la fourniture d'eau et d'énergie sont en retard d'au moins une année. Cependant, des progrès ont été réalisés récemment, et la situation de cette composante est la suivante :
 - 1) Des missions de terrain relatives au développement urbain de Bébédja, Moundou et Doba ont démarré et certains résultats initiaux ont été présentés ;
 - 2) Il est prévu d'attribuer les contrats des études de faisabilité pour les marchés, les abattoirs et le marché aux bestiaux de Doba, ainsi que pour l'assainissement et l'approvisionnement en eau de sorte que ces études puissent démarrer en février.
 - 3) La fourniture des services techniques pour le renforcement de l'approvisionnement en eau et des puits ruraux en est au stade de l'appel d'offres.
 - 4) Le premier rapport sur la situation des actions dans le domaine des MST et du SIDA est apparemment insuffisant et doit être amélioré.
 - 5) Le rapport de la phase A de la gestion durable des ressources forestières (Plan d'Action) a été examiné et approuvé à l'occasion d'une réunion tenue à Bébédja.
- La composante "FACIL" (Fonds d'Actions Concertées d'Initiative Locale) a connu l'avancement suivant :

- 1) Les bureaux de terrain à Bébédja sont sur le point de recevoir leur mobilier et un groupe électrogène ;
 - 2) Le "Comité de Pilotage" est maintenant en place, et a tenu deux réunions. Il va examiner début février les premières candidatures à des financements.
 - 3) Un directeur du FACIL a été recruté, mais son contrat doit encore être signé, et faire l'objet d'une non-objection de la Banque Mondiale. Depuis avril 2001, le projet FACIL est assisté par un assistant technique du DED allemand, et un autre expert a rejoint l'équipe en janvier.
 - 4) La situation actuelle ne permet pas au FACIL de soutenir des initiatives comme celles des producteurs de légumes de Moundou, Doba et Bébédja qui fournissent les restaurants du Projet, malgré des techniques d'irrigation rudimentaires.
- La composante « *Plan de Développement Régional – PDR* » a connu l'avancement suivant:
 - 1) Une première étude provisoire sur le Cadre du Développement Régional (CDR) a été menée par un bureau d'études, ACODE, une ONG locale. Après examen par le CTNSC et la Banque Mondiale, elle a été considérée comme insuffisante, et devant être améliorée. Elle doit encore être discutée avec les autorités locales et les ONG.
 - 2) D'un point de vue politique, il apparaît que les limites de la zone d'intervention du PDR ne sont pas encore définitives. Cette question avait été identifiée il y a deux ans dans le document d'évaluation du projet : « ainsi que demandé par les ONG locales, le Gouvernement organise la délimitation du PDR au moyen d'un processus itératif et participatif, conçu pour promouvoir l'appropriation pleine et entière dans la région »²⁴. Il doit également être noté que ce processus a démarré début 1999. Etant donnés les liens entre le PDR, le CDR, les mesures d'urgence et le FACIL, la préparation du PDR est globalement un an en retard sur le calendrier fixé par le volume 4, chapitre 8, du PGE.

En résumé, la capacité du Gouvernement à remplir ses obligations n'est pas encore en place, et le rythme lent du Projet de Renforcement des Capacités est incompatible avec le développement que connaissent actuellement les activités du Consortium sur la zone des champs pétroliers et la construction de l'oléoduc. En particulier, le suivi des chantiers sur le terrain (routes, pont de Mbéré, sites de forage, questions socio-économiques) s'avère avoir été minimal. Néanmoins, la décision par la Banque Mondiale de mettre en place une équipe de direction de projet à N'Djaména est encourageante. Aucun avancement significatif n'est enregistré dans le recrutement des consultants qui seront chargés de préparer le Plan National de Réaction aux Déversements Pétroliers.

39. **Recommandations :**

- 39.1. Accélérer la mise en place du personnel du CTNSC et de la Direction du Pétrole. Cette action requiert un fort soutien de la Coordination Nationale, et que le Secrétaire Exécutif du CTNSC dispose des pouvoirs exécutifs nécessaires. Le Gouvernement doit faire en sorte que ses agents reçoivent leurs salaires et indemnités conformément à l'accord passé avec la Banque Mondiale et qu'ils soient formés et mis en place pour la supervision sur le terrain.
- 39.2. Accélérer la sélection, le recrutement et la mobilisation de l'Assistant Technique principal au siège du CTNSC. Cet assistant technique doit avoir fait preuve de

- fortes capacités en matière de gestion de projets et programmes, de préférence dans le secteur du pétrole. L'une de ses priorités devrait être de lancer le programme de formation pour les agents du CTNSC et du Secrétariat exécutif.
- 39.3 Assurer le démarrage effectif des activités prioritaires au titre de la composante "Gestion du Secteur Pétrolier", (composante B1), liée au cadre réglementaire national en matière environnementale et sociale. Ces activités comprennent en particulier la sélection et le recrutement de consultants pour l'assistance technique et la formation du personnel de la Direction du Pétrole ²⁵.
- 39.4 Accélérer l'achèvement effectif de l'Etude du Cadre du Développement Régional, dans le cadre d'un « processus itératif et participatif ». Ceci est un élément clé pour aider à élaborer le Plan de Développement Régional (PDR), de même que pour organiser les activités du FACIL. Obtenir une décision formelle du Gouvernement sur la délimitation de la zone couverte par le PDR. La préparation du PDR devrait être considérée comme hautement prioritaire et devrait être achevée avant mi-2003, qui est l'échéance actuellement prévues par les partenaires.
- 39.5 Accélérer la mise en oeuvre des Mesures d'Urgence (développement urbain, construction des équipements publics dans les villes de la région). Accélérer l'examen des candidatures et avancer vers des financements effectifs au titre du FACIL. Il doit être noté que le Cadre de Développement Régional, encore en préparation, devrait être intégré au manuel du FACIL qui va guider les activités du Comité de Pilotage du FACIL.²⁶
- 39.6 Donner la priorité à la communication par la Coordination Nationale et le CTNSC, avec une attention particulière à la zone du Projet et au Plan de Développement Régional, en direction des autorités locales, des représentants des populations, et des ONG. Une liste de points d'information devrait être publiée. Les parties intéressées devraient pouvoir y trouver des informations récentes en Français sur le projet, y compris sur le PDR.
- 39.7 Accélérer le recrutement des consultants chargés de la préparation du Plan National de Réaction aux Déversements Pétroliers. Ce plan doit tirer parti des travaux en cours par EEPCI/TOTCO pour l'actualisation de leur plan général de réaction aux déversements et pour la préparation des plans particuliers de zone, qui sont attendus pour la seconde moitié de 2002.

25 Document d'évaluation de projet, mars 2000 page 43

26 Document de Projet, partie G de l'annexe 2, page 53

PROJET CAMEROUNAIS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES (CAPECE)

40. Conditions :

Le Projet Banque Mondiale de Développement des Capacités dans le domaine pétrolier au Cameroun (CAPECE) doit développer et établir au Cameroun une capacité nationale de gestion environnementale et de suivi du Projet Pétrolier Tchadien. Le CAPECE prévoit que les résultats suivants seront obtenus :

- *Des normes environnementales nationales seront établies pour le secteur pétrolier,*
- *Le projet de construction de l'oléoduc satisfait aux normes environnementales,*
- *Le Gouvernement du Cameroun développe sa capacité à suivre et à pallier les impacts environnementaux des grands projets d'infrastructure ou d'énergie, ce qui est une condition pour la poursuite d'investissements étrangers durables dans le pays ;*
- *L'information sur la mise en oeuvre des politiques environnementales et sociales est diffusée à tous les partenaires concernés.*

Le Gouvernement du Cameroun a établi par Décret 97-116 du 7 juillet 1997 le *Comité de Pilotage et de Suivi du Pipeline (CPSP)* sous l'égide de la SNH, la société pétrolière nationale. Le CPSP est une institution interministérielle mandatée pour superviser et suivre tous les aspects environnementaux et sociaux de la construction et du fonctionnement de l'oléoduc. Le CPSP a deux organes, le *Comité de Suivi (CS)* qui est l'organe interministériel de pilotage et de suivi et le bras administratif, et le *Secrétariat Permanent (SP)*, qui est le bras opérationnel du CPSP.

En plus de suivre la construction de l'oléoduc dans le cadre des exigences correspondantes de protection du public et de l'environnement, le Gouvernement camerounais a également la responsabilité :

- de préparer un plan national de réaction aux déversements d'hydrocarbures,
- de mettre en œuvre et de suivre le Plan pour les Peuples Autochtones (PPA) pour les peuples habitant la forêt traversée par l'oléoduc dans la partie atlantique de son tracé,
- de mettre en œuvre et de suivre les deux projets de renforcement environnemental hors site destinés à compenser de façon globale les pertes de biodiversité dans la forêt côtière atlantique, et la forêt intermédiaire, dans les parcs nationaux de Campo-Ma'an et Mbam et Djerem.

41. Observations :

Des imprévus de calendrier entre le CPSP, la Banque Mondiale et le groupe ECMG, ont empêché de tenir les réunions programmées pendant cette visite. Cependant, le groupe ECMG a pu tenir des discussions utiles avec des moniteurs du Gouvernement sur le terrain, ainsi qu'avec le Représentant Résident par intérim de la Banque Mondiale, et disposer ainsi d'un aperçu sur l'avancement du projet. Durant le dernier trimestre, plusieurs développements positifs ont eu lieu :

- La capacité du Gouvernement à assurer le suivi sur le terrain s'est améliorée significativement durant le quatrième trimestre 2001. En particulier :
 - 1) La construction des routes entre Meiganga et Mbéré, y compris le pont de Mbéré, a été suivie en continu depuis le 18 janvier, avec une équipe d'ingénieurs du MINTP assurant des rotations de deux semaines.
 - 2) Le suivi des aspects environnementaux a continué avec l'implication des spécialistes du MINEF et des forestiers de l'ONADEF, qui effectuent des visites régulières des activités d'abattage sur le tracé de l'oléoduc.
 - 3) Des moniteurs sont présents sur les chantiers de soudure et émettent des rapports mensuels pour le CPSP.
 - 4) Deux socio économistes du Ministère de l'Agriculture ont été mis en place et travaillent sur les Tranches 1 et 2.
 - 5) Le Gouvernement a également mis en place certains moniteurs spécialisés. Par exemple, le Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie (MINMEE) est impliqué dans la préparation des programmes de tirs à l'explosif et le suivi des activités de soudure.
- Au cours des visites de terrain, le groupe ECMG a déterminé que, entre autres avancées, les moniteurs socio économistes sont impliqués dans le suivi de certains impacts particuliers du Projet, par exemple :
 - L'immigration au village de Ndtoua près du camp WSJV ;
 - L'inflation dans sept villes entre Kribi et Bélabo ;
 - L'identification des sites sacrés de la communauté Bagyeli-Bakola ;
 - Les impacts liés à la fermeture des camps des Entrepreneurs ;
 - Les initiatives de développement communautaire ;
 - Le contrôle de la poussière ;
 - L'emploi des femmes.
- Ils participent au programme de compensation régionale, et ont des contacts réguliers avec les autorités locales, notamment les Préfets et Sous-Préfets.
- En général, les moniteurs disposent de logement et transport fournis par le Projet. Cependant, dans certains sites, les équipes PGE/CPMT et les Entrepreneurs fournissent volontairement un soutien plus important (bureaux, secrétariat, accès à la documentation), par exemple à Bélel et Dompla, alors que sur d'autres sites, l'interaction entre les moniteurs du Gouvernement et les équipes du Projet est beaucoup plus limitée.
- Les activités de passation de contrats et d'approvisionnement au titre du CAPECE, qui étaient confrontées à des retards dus à la mise en place tardive de la commission des contrats au sein du CPSP, ont récemment réalisé des progrès significatifs.
- Le Plan de Communication finalisé en septembre est mis en œuvre depuis le dernier trimestre 2001, sur la base d'une collaboration entre le CPSP, COTCO et la Banque Mondiale. Les relations publiques ont notamment compris des communiqués de presse aux journaux, à la télévision et aux magazines, et le lancement en octobre d'un périodique d'information « *La Lettre du CPSP* ». Des réunions de coordination mensuelles sont tenues régulièrement entre le CPSP et COTCO.
- La Fondation environnementale FEDEC a été pleinement enregistrée au Cameroun sous statut d'utilité publique en novembre. Le CPSP participe aux réunions de la FEDEC en tant que conseiller technique du Bureau.

En dépit de cet avancement, un certain nombre de problèmes demeurent, à régler dès que possible :

- Le personnel de suivi du Gouvernement dans le domaine de la santé n'est pas entièrement en place en ce qui concerne le suivi et la prévention des risques pour la santé tels que le VIH/SIDA (voir également § 22 et 24). Un seul médecin est en place pour toute la zone du Projet, et le CPSP n'est ainsi pas en mesure de suivre convenablement les questions de santé.
- En dépit de l'avancement satisfaisant décrit ci-dessus, les stratégies de relations publiques nécessitent encore des améliorations, notamment en direction des ONG et des autorités locales le long du tracé de l'oléoduc et sur les principaux chantiers du Projet. Cependant, il faut reconnaître que les moniteurs du Gouvernement améliorent effectivement la communication en fournissant des informations jusqu'au niveau local. Des efforts supplémentaires devraient être faits pour faciliter la communication avec le CPSP, COTCO et la Banque Mondiale ; et le public devrait avoir libre accès aux documents et rapports du Projet, dont les rapports trimestriels du groupe ECMG.
- Certains moniteurs ne disposent pas du minimum nécessaire d'équipement de terrain, tel qu'équipement de suivi, appareils photo ou ordinateurs, ou d'exemplaires des documents du Projet ; ou encore de modèles de rapports de terrain qui leur faciliteraient la tâche.
- Les activités de construction aux stations de pompage PS-2 et PS-3 devraient être suivies de façon ciblée par le Gouvernement. Ces équipements sont là pour le long terme et devraient par conséquent être évalués soigneusement sur le plan environnemental et socio-économique. Une attention particulière doit être apportée à la protection des eaux souterraines au voisinage de la décharge de Bélabo.
- Les moniteurs de terrain du MINEF doivent faire des observations, et en rendre compte, sur la gestion des bois commerciaux le long du tracé de l'oléoduc, en conformité avec les prescriptions du PGE.
- La formation des moniteurs de terrain du Gouvernement devrait être achevée dès que possible dans les domaines liés à la construction et à l'exploitation de l'oléoduc, des stations de pompage et de leurs impacts potentiellement négatifs. Plusieurs des moniteurs rencontrés par le groupe ECMG n'ont encore reçu qu'une formation limitée, essentiellement assurée par COTCO sur le thème des déversements accidentels de pétrole.
- Le recrutement de consultants pour assister le CPSP à préparer le Plan National de Réaction aux Déversements Pétroliers doit être mené à bien (les documents d'appel d'offres ont été transmis à la Banque Mondiale pour non-objection).
- En ce qui concerne les deux projets environnementaux de Campo-Ma'an et Mbam-Djérem, des retards sont observés sur la préparation et la mise en œuvre des plans d'action prévus. Ces retards pourraient affecter les premières actions à prendre, qui sont critiques en phase de construction du Projet. Un plan de développement pour Mbam-Djérem a été transmis en novembre 2001 par le CPSP pour examen et financement par la FEDEC. Le plan d'action concernant Campo-Ma'an est en préparation par le MINEF et demeure à soumettre à la FEDEC.

42. **Recommandations :**

- 42.1. Accélérer la finalisation par le CAPECE de son plan de formation, qui fait partie du Manuel de Mise en Œuvre du Projet (le poste "Formation et services" représente 4 millions de dollars des EU sur un coût total du projet de 10,9 millions de dollars, et comprend la formation du personnel du CPSP ainsi que des institutions gouvernementales).

- 42.2 Accélérer l'attribution des services de consultant et de formation. Ces services visent à assurer quatre composantes clé du projet : (i) le développement d'un contexte réglementaire incitatif ; (ii) le renforcement de la capacité de coordination pour la gestion environnementale et sociale ; (iii) le renforcement de la capacité d'intervention pour la gestion environnementale (iv) la préparation d'un Système de Gestion de l'Information Environnementale (EMIS).
- 42.3 Les stratégies de communication au niveau local devraient être améliorées à la fois par le CPSP et par COTCO, en coopération avec la Banque Mondiale. L'accès du public à l'information devrait être facilité par le CPSP et par COTCO. Des réunions régulières sont recommandées entre le CPSP, COTCO, et la Banque Mondiale pour préparer des plans de communication trimestriels, avec éventuellement des fonds du CAPECE. Les moniteurs de terrain du Gouvernement devraient recevoir des copies des différents rapports mensuels et trimestriels et des rapports de suivi.
- 42.4 Le suivi de la santé dans la zone du Projet doit être renforcé dès que possible par le Ministère de la Santé sous la supervision du CPSP.
- 42.5 Poursuivre le soutien et la supervision à la mise en œuvre du Plan pour les Peuples Autochtones avec la FEDEC, et à la finalisation et à la mise en œuvre des plans d'action pour les parcs nationaux de Campo-Ma'an et Mbam-Djérem. Le contrôle du braconnage doit être considéré comme prioritaire dans les deux parcs, de même que les impacts éventuels sur le Parc de Campo-Ma'an de l'exploitation forestière dans l'unité UFA 024 et de la construction de pistes.
- 42.6 Assurer la mise en place en tant que de besoin de l'équipement et des véhicules nécessaires au suivi sur le terrain, à la formation et à la communication, sur les fonds du CAPECE ou par des accords avec les partenaires du Projet portant sur l'utilisation des équipements existants.
- 42.7 Finaliser le recrutement des consultants chargés d'assister le CPSP dans la préparation du Plan National de Réaction aux Déversements de Pétrole. S'assurer que ce plan bénéficie des travaux menés actuellement en parallèle par COTCO pour l'actualisation de leur plan général de réaction aux déversements et pour la préparation des plans particuliers de zones, qui sont attendus pour la seconde moitié de 2002.

FONDATION ENVIRONNEMENTALE

43. Responsabilité :

La création de la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC) a été proposée par la Banque Mondiale pour assurer que le Projet satisfera aux politiques opérationnelles de la Banque Mondiale en matière d'habitats naturels (OP 4.04) pour ce qui concerne les deux parcs nationaux de Campo-Ma'an et de Mbam et Djérem, et en matière de peuples autochtones (OP 4.20) pour ce qui concerne la communauté des Pygmées Bagyeli/Bakola. Le PGE, partie Cameroun, détaille au Volume 4 le rôle, les responsabilités et les procédures de fonctionnement de la FEDEC, ainsi que la contribution de COTCO au capital, d'un montant de 3,5 millions de dollars. La FEDEC a pour objectif de fournir un soutien financier de long terme aux deux parcs nationaux nouvellement établis, et à la communauté Bagyeli/Bakola, à travers le Plan pour les Peuples Autochtones. La nature précise, le contenu et la taille des activités de la FEDEC demeurent à définir par son Conseil d'Administration, sur la base du budget disponible et en prenant en compte les prérogatives du MINEF en matière d'administration des parcs nationaux. A noter également que le budget de la Fondation n'a jamais été prévu pour couvrir toutes les charges de fonctionnement des deux parcs nationaux.

44. Observations :

La situation de la FEDEC en janvier 2002 est la suivante :

- La Fondation a obtenu son statut d'utilité publique au Cameroun, par un Décret du 16 novembre 2001.
- En janvier 2002, COTCO a fourni à la FEDEC, à titre gracieux, des bureaux d'une surface de 80 m² environ, à Yaoundé. Ceci comprend la ligne téléphonique, du mobilier, un ordinateur et une imprimante, ainsi que l'accès à divers services disponibles au bureau de COTCO. Le site Web de la FEDEC est www.fedec.org.
- La FEDEC a tenu sa quatrième réunion de Bureau en décembre, et des décisions importantes ont été prises à cette occasion : (1) Madame le Dr Paulette Bisseck a été unanimement confirmée comme Présidente de la Fondation ; (2) les membres du Bureau sont convenus de faire de leur mieux pour faire avancer les objectifs de la Fondation sur la base de ses ressources actuelles ; (3) le Bureau a décidé d'ouvrir un compte en dollars à la City Bank de New York, et un compte en Francs CFA à Yaoundé ; (4) le budget pour le fonctionnement administratif de la Fondation pour l'année 2002, d'un montant de 35 Millions de FCFA, a été approuvé, de même qu'un programme de travail pour l'année ; (5) il a été décidé de pourvoir les postes suivants au sein de la FEDEC et de recruter un organisme :
 - Administrateur de la fondation,
 - Facilitateur en charge du développement communautaire,
 - Directeur de fonds d'investissement,
 - Organisme chargé de la mise en oeuvre des mesures de conservation écologique et des objectifs de développement dans chacun des Parcs Nationaux.

Les annonces correspondantes ont été passées dans la presse en janvier dans des publications camerounaises (et dans des publications internationales), et mises sur le site Web de FEDEC.

- Un programme préliminaire pour quatre projets à court terme dans le cadre du Plan pour les Peuples Autochtones (PAA) a été préparé par COTCO et sera examiné pour approbation éventuelle par la Fondation durant la 5^{ème} réunion de son Bureau. Ce programme comprend :
 - L'établissement de cartes d'identité,
 - Le diagnostic médical des affections pulmonaires,
 - Des fournitures scolaires,
 - Des semences et des plantes pour la production vivrière.

S'ils sont approuvés par le bureau de la FEDEC, ces quatre projets seraient mis en oeuvre avant même que le facilitateur de développement communautaire soit totalement opérationnel sur le terrain.

- Le programme ci-dessus correspond aux priorités immédiates des campements Bagyeli-Bakola situés entre Lolodorf et Kribi. Il est cohérent avec les recommandations du « Rapport des consultations tenues dans la zone Kribi Lolodorf », de juin-août 2001. En outre, 25 campements Bagyeli-Bakola situés dans le voisinage du tracé de l'oléoduc seront éligibles à un programme de compensation régionale du Projet.
- Pour le Parc National de Mbam et Djerem, le Ministère de l'Environnement et de la Forêt (MINEF) a préparé une « Proposition pour le Développement du Parc National de Mbam-Djérem », qui a été soumise en novembre 2001 au Comité de Pilotage de l'oléoduc puis à la Fondation pour examen et financement.
- Pour le Parc National de Campo-Ma'an, aucune proposition n'a encore été reçue du MINEF. Au cours de la présente visite, le groupe ECMG a été informé qu'une proposition de mesures prioritaires était encore en préparation par le « Projet de Gestion et de Conservation de la Bio-Diversité de Campo-Ma'an ».
- Le groupe ECMG a été également informé qu'une concession d'exploitation forestière dans l'UFA 024 de la forêt de Campo-Ma'an a été accordée à la société d'exploitation privée « La Forestière de Campo ». Le transport du bois sera effectué au moyen d'une route existante entre les villages de Campo et Ma'an, à travers le Parc. La société a déjà démarré les travaux d'élargissement et de remise à niveau de cette route.

45. **Recommandations :**

- 45.1 Le groupe ECMG recommande que le programme de travail de la FEDEC donne la priorité aux quatre projets à court terme relatifs au Plan pour les Peuples Autochtones, dès qu'ils seront approuvés par le Bureau. En même temps, la Fondation, à travers son facilitateur du Développement Communautaire, son organisme de conservation écologique, ou encore des groupes travaillant avec les communautés Pygmées, devrait s'assurer que COTCO met en oeuvre efficacement le programme de compensation régionale des Bagyeli-Bakola au bénéfice des 25 campements.
- 45.2 Pour que les activités financées par la FEDEC dans les Parcs Nationaux de Campo Ma'an et de Mbam-Djérem soient mises en oeuvre par le ou les organismes écologiques, il est essentiel que ces organismes d'exécution soient sélectionnés rapidement. La FEDEC devrait procéder à l'examen rapide des propositions (dont la soumission était demandée avant fin janvier 2002), et avancer dans la sélection d'organismes expérimentés.

- 45.3 Concernant le Parc National de Mbam-Djérem, pour lequel une réunion du bureau et une visite de site sont prévues en avril, les critères de sélection de cet organisme doivent comporter l'adéquation de la proposition avec l'objectif prioritaire de réduction du braconnage et de conservation de la faune et de la biodiversité.
- 45.4 En ce qui concerne le parc national de Campo-Ma'an, quoique la responsabilité globale de l'unité forestière (UTO de Campo-Ma'an) revienne au Ministère de l'Environnement et des Forêts MINEF, le groupe ECMG recommande fortement que la Fondation suive de près les impacts éventuellement négatifs sur le Parc National de l'exploitation forestière de l'unité sud UFA 024, et que ce suivi se fasse par l'organisme écologique qui sera sélectionné pour le Parc National de Campo-Ma'an. Il est de nouveau recommandé que le MINEF fournisse un soutien urgent à l'UTO en terme de personnel pour les postes de garde, de motos, d'équipement de communication, de consommables, de paiement régulier des salaires et indemnités. Comme les activités d'exploitation forestière et les travaux de construction de route, peuvent avoir des effets négatifs sur le Parc National de Campo Ma'an, la Fondation doit évaluer et inclure dans son programme Campo-Ma'an des mesures complémentaires pour minimiser ces impacts.

Tableau 1
Questions à suivre

N°	Mission	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description	Etat	Commentaires
				QUESTIONS RELEVANT DU PGE		
1	1	Mars 01		Améliorer le système de la compensation communautaire et régionale et réexaminer l'approche "catalogue"	En suspens	L'approche a été affinée au Cameroun et est en cours de préparation au Tchad.
2	1	Mars 01	Juin 01	Réparer les maisons de réinstallation endommagées	Fermé	
3	1	Mars 01		Préparer et mettre en oeuvre des mesures de sécurité sur les routes notamment dans les traversées de villages	En suspens	Les campagnes d'éducation à la sécurité doivent être étendues à l'itinéraire effectivement utilisé par les convois qui se rendent à Komé, car la nouvelle route ne sera pas utilisable avant 3 mois. La déviation de M'Baibokoum (Tchad) a été préparée selon des principes satisfaisants et est maintenant en cours de construction.
4	1	Mars 01		Pygmées Bakola: inclure la gestion des terroirs dans les priorités du CDF (Community Development Facilitator)	En suspens	La FEDEC est maintenant enregistrée au Cameroun. Une proposition d'actions de développement a été préparée par COTCO pour examen par la FEDEC, à la suite de consultations tenues dans les campements Pygmées en juillet 2001. Cette proposition comprend des aspects liés à la gestion des terroirs, ainsi qu'à la santé, à l'éducation, et la fourniture de cartes d'identité.
5	1	Mars 01		Vérification sociale: préparer et tester une procédure	En suspens	La préparation est en cours mais pas terminée.
6	1	Mars 01		Gérer les effets de l'afflux de personnes vers les sites du Projet. (cette question avait été ouverte en mars 2001 sous une formulation légèrement différente)	En suspens	L'immigration continue à se produire quoique les politiques de recrutement du Consortium soient en place pour la limiter. Peu a été fait pour gérer cette immigration et gérer ses conséquences dans les villages spontanés. Des campagnes radio doivent être lancées pour informer les candidats à l'immigration sur les réalités du recrutement. Les deux gouvernements doivent prendre en charge l'équipement et les services dans les villages spontanés (santé, éducation, sécurité, administration). Le logement des travailleurs doit être géré plus activement, en particulier à Komé.

N°	Mission	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description	Etat	Commentaires
7	1	Mars 01	Juin 01	Inclure des ménages non compensés dans les échantillons faisant l'objet d'un suivi socio-économique.	Fermé	
8	1	Mars 01	Juin 01	Enregistrement des droits fonciers: résoudre le problème de l'accès des villageois après la construction aux terrains qu'ils occupaient auparavant.	Fermé	
9	1	Mars 01		Améliorer la sécurité routière en phase construction.	En suspens	La question la plus importante est d'assurer la sécurité des villageois au Tchad quand les convois traversent les villages sur des routes qui sont considérées comme "passables" mais pas encore "bonnes pour service".
10	1	Mars 01		Préparer et mettre en oeuvre un Plan de Sécurité Carburant.	En suspens	Les plans de sécurité et de gestion des carburants sont toujours en préparation, et nécessitent encore également la préparation d'un programme de sensibilisation traitant de la question du transport de matières dangereuses. Cette question nécessite également qu'un contrat soit signé avec le fournisseur de carburants.
11	1	Mars 01	Oct 01	Clôturer les installations de stockage.	Fermé	
12	1	Mars 01	Juin 01	Fournir la documentation relative à la minimisation de l'usage de matériaux pour les travaux routiers.	Fermé	
13	1	Mars 01	Jan 02	Fournir les études relatives au franchissement de la Rivière Mbéré démontrant que l'ouvrage n'a pas d'impact négatif sur l'environnement.	En suspens	Un programme de suivi basé sur des données biophysiques initiales doit être préparé et mis en oeuvre.
14	1	Mars 01	Juin 01	Fournir les études démontrant que la conception des routes correspond à leur utilisation finale	Fermé	
15	1	Mars 01	Juin 01	Préparer et mettre en oeuvre un plan de sélection de site des zones d'emprunt	Fermé	
16	1	Mars 01	Juin 01	Améliorer le contrôle de la poussière, en particulier dans les traversées de villages	Fermé	
17	1	Mars 01	Juin 01	Fournir des équipements de protection aux travailleurs villageois	Fermé	
18	1	Mars 01	Juin 01	Mettre en place l'intégralité du personnel PGE en particulier au Tchad	Fermé	

N°	Mission	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description	Etat	Commentaires
1	2	Juin 01	Jan 02	Evaluer les besoins de relogement pour assurer la sécurité dans les traversées de villages sur les routes réhabilitées	Fermé	
2	2	Juin 01	Jan 02	Mettre en oeuvre des protocoles médicaux appropriés dans les installations médicales des entrepreneurs	Fermé	Les protocoles médicaux sont disponibles
3	2	Juin 01	Oct 01	TCC à Dompla n'est pas conforme aux exigences du PGE: qualification du personnel, équipement et consommables.	Fermé	
4	2	Juin 01		Les services sanitaires ne sont pas encore en mesure de fournir les premiers secours d'urgence dans les 20 minutes prescrites par le PGE.	En suspens	Les dispensaires des camps sont capables de gérer la plupart des cas d'urgence, mais certains, éloignés des hôpitaux importants, ne sont pas conformes aux PGE en ce qui concerne les évacuations sanitaires. Certains convois ne satisfont pas aux exigences du PGE en matière de premiers secours, la formation dans ce domaine doit être renforcée, avec des exercices pratiques. Les véhicules d'escorte des convois doivent, dans les zones éloignées, avoir le personnel et l'équipement nécessaires pour répondre à des besoins de premiers secours.
5	2	Juin 01	Oct 01	De vieux matériels de forage sont stockés à Komé dans des conditions non conformes au PGE.	Fermé	
1	3	Oct 01		Suivre la démographie des villes moyennes du Centre Cameroun où de l'immigration a lieu	En suspens	Des évolutions significatives de population semblent se dérouler à Bélabo, Nanga Eboko et N'Gaoundal où le Projet a des camps fixes. Ceci doit être suivi par le Projet, afin que des mesures puissent être prises par le Gouvernement si nécessaire.
2	3	Oct 01		Fournir la documentation pour prouver que les procédures de terrain actuellement utilisées en archéologie permettent un inventaire représentatif du patrimoine culturel présent dans l'emprise.	En suspens	Les nombres d'échantillons ont été réexaminés et les procédures de terrain modifiées, avec augmentation du personnel. L'efficacité du programme pourra être confirmée à la lumière des procédures développées pour traiter les sites culturels mis en évidence.
3	3	Oct 01		Le contrôle de l'eau potable n'est pas convenable dans certains camps. Le programme de contrôle doit être réexaminé en terme de conformité avec les exigences du PGE et corrigé si nécessaire.	En suspens	Des progrès ont été faits, mais il y a encore des incohérences dans les procédures de terrain. L'eau potable au camp TCC de Komé a un pH inférieur aux normes OMS.
4	3	Oct 01		Améliorer les procédures de gestion des déchets, en particulier pour les déchets dangereux.	En suspens	Des progrès significatifs ont été faits mais la gestion des déchets est encore citée comme un problème sérieux. Les procédures de traitement sur sites devraient être standardisées. Une documentation adéquate devrait être fournie pour définir les caractéristiques d'innocuité des flux de déchets. Les équipements permanents de stockage et de traitement de

N°	Mission	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description	Etat	Commentaires
						la zone des champs pétroliers devraient être construits dès que possible.
5	3	Oct 01		Des fermetures de zones d'emprunt doivent être revues.	En suspens	Bien que la plupart des zones d'emprunt aient été convenablement fermées, les procédures de fermeture finale n'ont pas été achevées. Dans certains cas, comme dans la zone de Komé, certains travaux de réhabilitation doivent encore être terminés.
6	3	Oct 01	Jan 02	Achever les opérations pour régler définitivement le déversement accidentel de gazole à M'Baïbokoum.	Fermé	Les opérations et le suivi sont achevés.
1	4	Jan 02		Mettre en place des économats pour atténuer l'inflation actuellement observée dans le sud-ouest du Tchad, et acheter le grain destiné à ces économats bien à l'extérieur de la zone du Projet.	Nouveau	Le prix des céréales a augmenté de façon significative dans le sud-ouest du Tchad, du fait d'une offre faible (pas de récolte dans certaines zones) et d'une demande accrue. La mise en place d'économats pour les travailleurs aiderait à relâcher les tensions sur le marché des céréales, à condition que les céréales pour ces économats soient achetées bien à l'extérieur de la zone du Projet.
2	4	Jan 02		Incorporer dans le Plan de Développement Régional une composante visant l'agriculture vivrière.	Nouveau	La situation actuelle montre que la sécurité alimentaire dans la zone pétrolière doit être renforcée.
3	4	Jan 02		Renforcer le contrôle des procédures de recrutement.	Nouveau	Des non-conformités sont encore observées. Le Project doit s'assurer de la conformité en assurant un contrôle renforcé des entrepreneurs.
4	4	Jan 02		Suivre les travaux effectués par des villageois pour le Projet	Nouveau	Les Entrepreneurs utilisent parfois des travailleurs villageois pour certains travaux comme le ramassage de pierres ou de gravier. Ceci crée des opportunités d'emploi, mais il est nécessaire de créer que ces travailleurs sont traités correctement (sécurité, paiement effectif, et pas de travail des enfants).
5	4	Jan 02		A Komé, faire respecter les clauses du PGE sur le logement des travailleurs.	Nouveau	Le PGE indique que les impacts éventuels du logement des travailleurs nationaux non locaux sur les communautés environnantes doivent être minimisés et palliés. Le logement des travailleurs de Komé dans les villes de Doba et Bebedja entraîne des impacts sur le prix du logement et sur sa disponibilité pour les autres personnes. Ces impacts ne sont pas gérés pour l'instant. Les entrepreneurs de Komé doivent mettre en oeuvre une politique de logement de leurs travailleurs qui soit cohérente avec les exigences du PGE.
6	4	Jan 02		Fournir un hébergement de base aux chauffeurs de Doba Logistics à Komé.	Nouveau	Les chauffeurs de Doba Logistics ne disposent d'aucun hébergement pendant qu'ils attendent le déchargement à la base de Komé.

N°	Mission	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description	Etat	Commentaires
7	4	Jan 02		Vérifier que les terrains supplémentaires occupés demeurent à l'intérieur des exigences du PGE.	Nouveau	Des terrains supplémentaires sont utilisés pour les travaux de l'oléoduc pour des besoins tels que les pistes d'accès, les stockages de bois et de terre. Les équipes PGE doivent rester concentrées sur la minimisation de ces besoins supplémentaires. Des indicateurs devraient être préparés pour cartographier l'étendue des travaux sur des cartes indiquant également les terrains indemnisés..
8	4	Jan 02		Conditionner la décision éventuelle de laisser les ponts temporaires en place à la réalisation préalable d'une étude d'impact environnemental.	Nouveau	Trois ponts au Cameroun doivent être démontés quand la construction sera terminée pour empêcher des phénomènes d'accès induit vers des zones sensibles sur le plan environnemental. Des demandes ont toutefois été formulées pour laisser ces ponts en place. Tout changement aux dispositions initialement prévues doit être évalué par le Gouvernement dans le cadre d'une étude d'impact environnemental et socio-économique.
9	4	Jan 02		Préparer un processus pour la mise hors service des infrastructures provisoires.	Nouveau	Certaines infrastructures (aires de stockage, camps) pourraient devoir être mises hors service prochainement, au fur et à mesure que les travaux se déplacent vers d'autres zones. Un processus et un calendrier doivent être préparés pour la consultation avec le Gouvernement et les autorités locales sur les usages éventuels de ces infrastructures dans le futur..
10	4	Jan 02		Améliorer les livraisons de la compensation en nature au Tchad.	Nouveau	Les livraisons tardives des articles de compensation en nature au Tchad compromettent l'efficacité de la compensation en nature au Tchad. Prendre les mesures nécessaires pour assurer des livraisons plus rapides et encourager la compensation en nature par une campagne adaptée.
11	4	Jan 02		Améliorer l'hygiène des cuisines pour assurer la conformité aux standards du PGE.	Nouveau	Certaines installations de cuisines dans les camps ne sont pas conformes au PGE sur le plan de l'hygiène (par exemple cuisine du boukarou au camp TCC de Komé). Il est nécessaire que les aliments soient transportés à une température adaptée et qu'il y ait des espaces adéquats pour la manipulation et le stockage de la nourriture. Une meilleure formation des cuisiniers et préparateurs doit être assurée.
12	4	Jan 02		Doter les dispensaires des équipements prévus par les Plans Santé des Entrepreneurs.	Nouveau	Certains des dispensaires des camps ne sont pas équipés conformément aux Plan Santé des Entrepreneurs, qui requièrent des laboratoires de base et des équipements radiologiques portatifs, lesquels ne sont pas en place ou pas installés dans plusieurs dispensaires.
13	4	Jan 02		Contrôler l'accès des tiers aux chantiers.	Nouveau	Etendre les clôtures autour des camps et chantiers, et mettre en place un contrôle des accès sur les chantiers de l'oléoduc pour suivre l'accès induit, éviter les intrusions incontrôlées et minimiser les risques pour les tiers.

N°	Mission	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description	Etat	Commentaires
14	4	Jan 02		Améliorer la sécurité vis-à-vis des feux de brousse.	Nouveau	Un débroussaillage suffisant doit être fait pour assurer la protection des installations sensibles.
15	4	Jan 02		Améliorer les stations de traitement des eaux usées.	Nouveau	Quelques stations d'épuration en service sont insuffisantes en terme d'efficacité et/ou demandent à être relocalisées.
16	4	Jan 02		Démontrer que les ressources en eau sont protégées.	Nouveau	Les informations qui devraient permettre de déterminer clairement si le Projet a ou non un impact sur les eaux souterraines, particulièrement dans la zone des champs pétroliers, ne sont pas disponibles ou pas traitées. Sur les zones où l'usage des eaux souterraines est le plus important et sur les secteurs environnementalement sensibles, préparer des modèles de prévision de façon à quantifier les prélèvements. Revoir le plan de monitoring des ressources en eau à la lumière des réalités du Projet. Réexaminer les études environnementales de base sur le tracé de l'oléoduc et sur d'autres zones de construction nouvelle pour identifier à l'avance les ressources villageoises qui pourraient être affectées et prendre des mesures en conséquence.
17	4	Jan 02		Evaluer des options alternatives pour le contrôle de la poussière sur les sites de constructions de la zone des champs pétroliers.	Nouveau	Les options devraient être appréciées au regard des impacts à moyen terme des activités de construction et des scénarios à long terme en phase d'exploitation, évalués en fonction de la consommation d'eau, d'émission de poussière, et de nuisances à la qualité de l'air.
				RENFORCEMENT DES CAPACITES TCHAD		
19	1	Mars 01	Juin 01	Réaliser le financement initial du projet (Fonds du Gouvernement du Tchad)	Fermé	
20	1	Mars 01	Juin 01	Terminer le Manuel de mise en oeuvre	Fermé	
21	1	Mars 01		Mettre en place les moniteurs PGE de terrain du Gouvernement	En suspens	Certains moniteurs ont été embauchés : trois moniteurs basés à Komé sous l'autorité du chef de l'antenne de Doba. Le recrutement ou l'embauche du personnel du CTNSC demeure à formaliser conformément à l'accord obtenu avec la Banque mondiale sur les conditions d'embauche des fonctionnaires pour le Projet. Ceci est urgent.
22	1	Mars 01		Former les superviseurs du gouvernement	En suspens	A janvier 2002, il n'a pas été réalisé de formation significative. Les activités de formation demeurent à mettre en œuvre par le biais de firmes de consultants et d'experts, pour le personnel du CTNSC et de la Direction du Pétrole. La sélection de ces consultants demeure à achever.

N°	Mission	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description	Etat	Commentaires
23	1	Mars 01		Démarrer la supervision environnementale sur le terrain	En suspens	Pas encore totalement opérationnel puisqu'il n'y a que trois moniteurs sur le terrain à Komé, plus le Chef d'antenne de Doba et l'assistant technique de terrain. Des moniteurs supplémentaires sont nécessaires en particulier dans les domaines de la santé et socio-économique, ainsi que du personnel de la Direction du Pétrole.
7	3	Oct 01		La sélection et le recrutement de deux assistants techniques pour le CTNSC et les services de consultants à la Direction du Pétrole sont nécessaires.	En suspens	L'assistant technique de terrain est à Komé. L'assistant technique au siège du CTNSC est nécessaire d'urgence pour assister le Secrétariat Exécutif. La Direction du Pétrole a besoin d'expertise extérieure car les forages ont démarré en novembre 2001.
				RENFORCEMENT DES CAPACITES – CAMEROUN		
24	1	Mars 01	Juin 01	Démarrer le projet CAPECE conformément au document d'évaluation de la Banque Mondiale	Fermé	
25	1	Mars 01	Juin 01	Terminer le Manuel de Mise en oeuvre	Fermé	
26	1	Mars 01	Juin 01	Embaucher les superviseurs de terrain du Gouvernement	Fermé	
27	1	Mars 01		Former les moniteurs de terrain et commencer la supervision	En suspens	Finaliser le plan de formation. Accélérer le recrutement d'une assistance technique pour les services de consultant et de formation. Le suivi effectué par le Gouvernement sur le terrain demeure insuffisant dans le domaine de la santé.
27	1	Mars 01		Améliorer la communication en direction de la population et des autorités locales, et des ONG.	En suspens	Le CPSP, avec la collaboration de COTCO et de la Banque Mondiale doit faciliter les échanges avec la société civile et faciliter l'accès à l'information par le biais de plans de communication préparés conjointement.
				FONDATION ENVIRONNEMENTALE (FEDEC)		
28	1	Mars 01		Enregistrer la Fondation et démarrer ses activités	Fermé	L'enregistrement au Cameroun sous le statut de l'Utilité Publique a été obtenu en novembre 2001. Les activités de la FEDEC ont démarré. Le premier plan d'actions pour 2002 a été préparé et adopté.
29	1	Mars 01		Protéger le Parc National et l'UTO de Campo-Ma'an du braconnage et des coupes illégales de bois	En suspens	Le MINEF doit toujours fournir un soutien approprié à l'UTO de Campo-Ma'an en termes de personnel et d'équipements. Le MINEF doit soumettre à la FEDEC un programme d'actions prioritaires pour le Parc National de Campo-Ma'an.

N°	Mission	Date d'ouverture	Date de fermeture	Description	Etat	Commentaires
30	1	Mars 01		Accélérer la mise en oeuvre du Plan pour les Peuples Autochtones (PPA)	En suspens	La supervision du PPA a reçu l'avis de non-objection de la Banque Mondiale. Les consultations dans 25 campements du ont été achevées en juillet et août. Quatre projets proposés à court terme doivent être mis en oeuvre dès que possible sous la responsabilité conjointe de la Fondation et du CPSP.
31	1	Mars 01		Examiner l'étude d'impact de l'unité forestière UFA 024 en vue de satisfaire aux politiques de la Banque Mondiale et mettre en place des contrôles rigoureux.	En suspens	Sur la base des compléments à l'EIE, une concession d'exploitation a été attribuée par le MINEF à la société HFC. Le MINEF et la FEDEC devront vérifier que les engagements pris par HFC pour protéger le parc national seront respectés, et en assurer le suivi : contrôle du braconnage, exploitation forestière illégale, etc....
18	4	Janvier 02		Accélérer la sélection des organismes écologiques pour les deux Parcs Nationaux	Nouveau	La sélection « d'organismes écologiques » expérimentés est nécessaire d'urgence pour la mise en oeuvre des programmes d'actions, ainsi que le monitoring des impacts négatifs potentiels sur les deux Parcs Nationaux.